

CAI IA 59

I 54

V. 22, NO. 5

CAI IA 59 I 54

V. &gt;

a 31187 0118146866

# INDIAN NEWS

STORAGE

361/G/4

Vol. 22 No. 5

August 1981 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029

## Brutal and barbaric — report

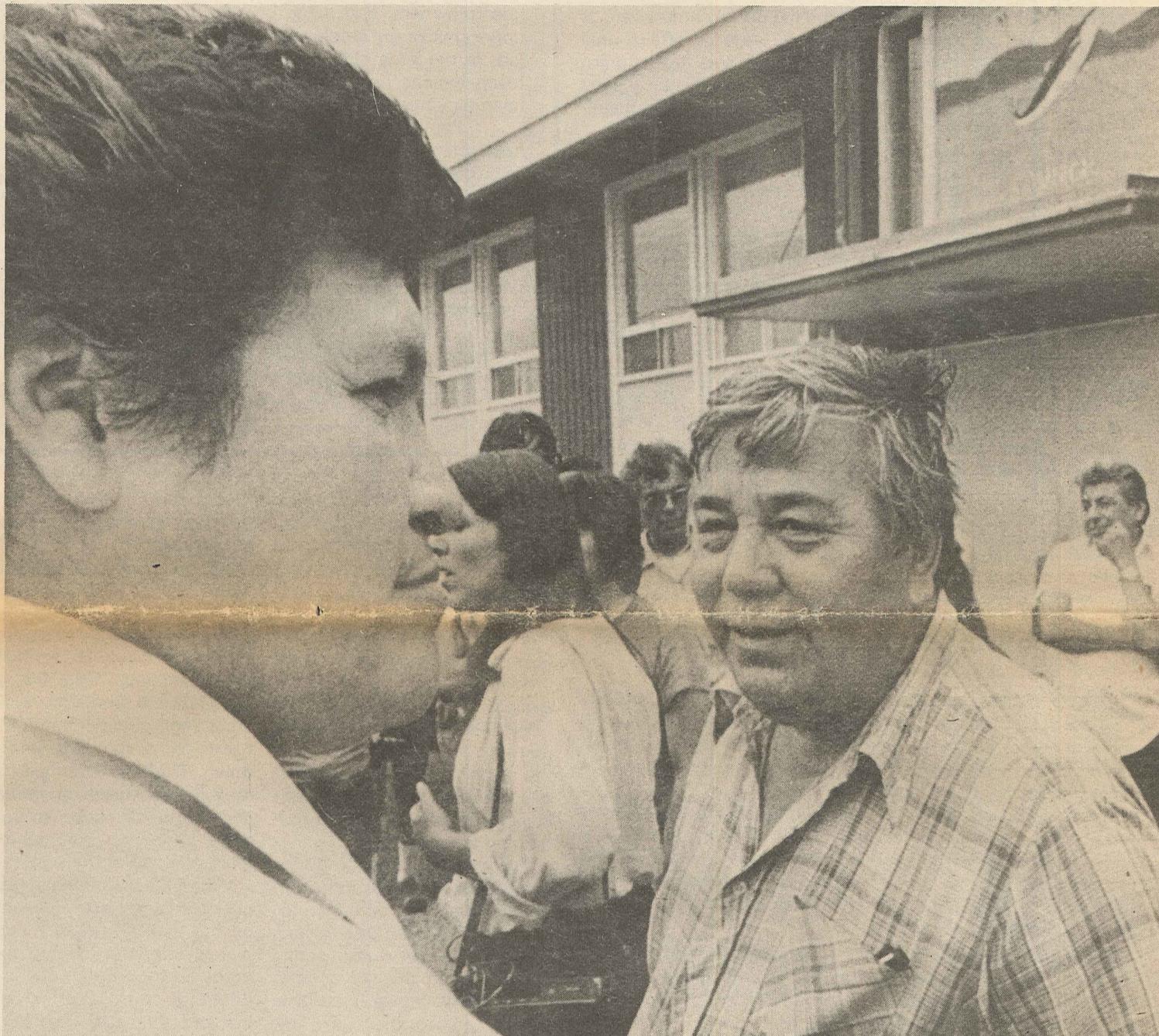
OTTAWA, Ont. — Brutal and barbaric: that's how the National Indian Brotherhood (NIB) has described Quebec's two invasions of the Restigouche reserve in its special report on the Quebec/Restigouche salmon war.

Released July 15, the report was compiled from interviews, according to NIB national press secretary Bill Flammand. A four-man team interviewed "everybody from old men, people in their 50s', to an epileptic who got clobbered."

Danny Gaspe, NIB's parliamentary liaison officer and one of the investigators, said "we tried to cover all possible sides during the inquiry." He said non-Indians like federal fisheries minister Romeo LeBlanc, Quebec Provincial Police (QPP), RCMP officers and Quebec government officials were interviewed to get an unbiased view of the events surrounding the two attacks.

In most cases the interviews were summarized and placed in chronological order — somewhat like a daily log. Starting June 8 and ending July 1, these daily summaries make up the bulk of the report. The rest is composed of a history of Quebec/Restigouche relations, background about the reserve, the NIB's interpretation of Quebec's and the federal government's involvement in the affair, and four pages of "personal experiences".

These 'personal experiences' are eyewitness accounts from Indian people (continued on page 6)



Del Riley (Left) Pres. Nat. Indian Brotherhood and Chief Alphonse Metallic (Right).

## Indians losing faith

WINNIPEG, Man. — More and more Manitoba Indian parents are refusing to trust the medical community of Winnipeg to treat their children, even for serious illnesses, says the director of ambulatory care at Winnipeg's Children's Hospital.

Dr. Charles Ferguson told 250 people attending the Canadian Pediatric Society's June 27-28 annual meeting that the parents refusal to sign consent forms means the children are not getting the care they need.

This mistrust and the medical community's failure to recognize the importance of native culture in treating native children with ailments

like congenital hip dislocations, have contributed to a "worrisome situation", Ferguson said, "where limping toddlers are seen all over the north."

In a letter he received recently, Ferguson said a nurse told him of a situation where a 10-year-old boy was scheduled to be flown south to Winnipeg for hospitalization. But at the last minute, the boy's parents refused. They were worried that "he would only be another Indian boy to experiment on."

The distrust has grown because Indian children often remain in southern hospitals for months while their families have no idea what is happen-

ing, Ferguson said. He went on to say that about 80 per cent of out-patients at Children's Hospital and about 40 per cent of in-patients are natives. About 90 per cent of infectious disease cases seen at the 150-bed facility also involve native children.

Bernelda Wheeler, an Indian producer of CBC radio's Our Native Land, told the gathering that Indians are beginning to assert their rights and question the medical community on the methods used.

"What would you think if your child was lost for two years and nobody knew where he was?" she asked.

Ferguson went on to say that in the field of childcare

native people have "suffered a veritable social holocaust". The childcare workers who set out to help end up trying to assimilate the 2,400 native children cared for by the province into their culture.

Graeme Garson, chief executive officer of the Manitoba Law Society and former provincial court judge, told the group it is up to Indian leaders to take the initiative and demand quality health and social service programs on reserves.

Garson said the legal precedent exists for native people to demand optimum care from the province. He hoped someone would challenge the

(continued on page 6)



# NOUVELLES INDIENNES

Vol. 22 N° 5

Août 1981 Programme des affaires indiennes et inuit

ISSN 0019-6029

## Brutal et barbare – rapport

OTTAWA, Ont. — Brutal et barbare, c'est ainsi que la Fraternité des Indiens du Canada a qualifié les deux invasions de la réserve de Restigouche, dans un rapport spécial sur la guerre du saumon entre le Québec et Restigouche.

Communiqué le 15 juillet, ce rapport est le résultat d'entrevues, d'après le secrétaire de presse de la FIC Bill Flammand. Une équipe de quatre hommes a interviewé "tout le monde, depuis les personnes âgées, dans la cinquantaine, jusqu'à un épileptique qui a été tabassé."

Danny Gaspe, agent de liaison parlementaire et l'un des enquêteurs, a déclaré "nous avons essayé d'analyser tous les aspects possibles au cours de notre enquête." Des non-Indiens comme le Ministre fédéral des Pêcheries, Roméo Leblanc, la police provinciale du Québec (PPQ), les agents de la GRC et les autorités du gouvernement du Québec, ont été interviewés, pour obtenir un point de vue impartial sur les événements qui se sont produits au cours des deux attaques.

Dans la plupart des cas, les entrevues ont été résumées et classées dans un ordre chronologique, un peu comme un journal de bord quotidien. À partir du 8 juin et jusqu'au 1er juillet, ce résumé quotidien constitue la majeure partie du rapport. Le reste est composé de l'histoire des relations entre Québec et Restigouche, du passé de la réserve, de l'interprétation par la FIC des implications des gouvernements du Québec et fédéral dans cette affaire, ainsi que quatre pages "d'expériences personnelles".

Ces "expériences personnelles" sont des témoignages de visu relatés par des Indiens qui ont observé la violence de la première attaque du 11 juin. Les témoins décrivent les actes de la PPQ et du reste des troupes légales du Québec au cours de l'invasion. Mais au lieu d'être paraphrasés, ces compte-rendus sont conservés intacts et sont quelques fois très descriptifs.

Gaspe a déclaré que la raison de cette approche du sujet, était "d'informer le public sur les réalités des actes du gouvernement et de la police en 1981." Gaspe a ajouté que bien qu'il y ait eu d'autres exemples de ces actes contre les

(suite à la page 6)



Del Riley (g), président de la Fraternité des Indiens du Canada et le Chef Alphonse Mettalic (d).

## Les indiens perdent leur foi

WINNIPEG, Man. — De plus en plus de parents Indiens du Manitoba refusent de faire confiance à la communauté médicale de Winnipeg, pour le traitement de leurs enfants, même pour des maladies sérieuses, a déclaré le directeur du service de soins ambulants de l'Hôpital pour enfants de Winnipeg.

Le Dr. Charles Ferguson a déclaré à 250 personnes qui assistaient à la réunion annuelle de la Société Canadienne de Pédiatrie, les 27 et 28 juin dernier, que le refus des parents de signer les formulaires de consentement, a pour résultat que les enfants ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin.

Ce manque de confiance et le défaut de la communauté médicale de reconnaître l'importance de la culture autochtone dans le traitement des maux comme la dislocation congénitale de la hanche, ont contribué à une "situation inquiétante", a dit Ferguson, "alors que l'on voit des bambins boiteux dans toute la région du Nord."

Dans une lettre qu'il a reçue récemment, Ferguson a dit qu'une infirmière l'a informé d'une situation où un enfant de 10 ans qui devait être envoyé par avion dans le Sud, à Winnipeg, pour y être hospitalisé, ne l'a pas été car ses parents ont refusé à la dernière minute. Leur inquiétude était

qu'il serait seulement considéré "comme un autre enfant Indien sur lequel on ferait des expériences."

Ce manque de confiance s'est développé du fait que les enfants Indiens restent souvent dans les hôpitaux du Sud pendant des mois, alors que leur famille n'a aucune idée de ce qui se passe, a dit Ferguson. Il a poursuivi en disant que près de 80 p. cent des patients de l'extérieur de l'Hôpital pédiatrique et environ 40 p. cent des patients hospitalisés sont des Autochtones. Environ 90 p. cent des cas de maladies infectieuses dans 150 lits de l'hôpital, frappent des enfants autochtones.

Bernilda Wheeler, une In-

dienne réalisatrice du programme radio de la CBC (Radio Canada), 'Our Native Land', a dit à l'assemblée que les Indiens commencent à revendiquer leurs droits et à questionner la communauté médicale sur les méthodes qu'elle utilise.

"Que penseriez-vous si votre enfant était perdu pendant deux ans et que personne ne sache où il est passé?" a-t-elle demandé.

Ferguson a poursuivi en disant que dans le domaine des soins aux enfants, les Autochtones ont "souffert d'un véritable holocauste social". Les employés des soins pédiat-

(suite à la page 6)

0118146896



V. >

CAI IA 59 154

# Feds must pay \$10 million

VANCOUVER, B.C. — In one of the largest settlements ever awarded a native group by the courts, the federal government was ordered to pay \$10 million to the Musqueam Band in B.C. for mis-handling a lease.

In a July ruling, Federal Court of Canada Justice Frank Collier said the Indian Affairs Branch officials and personnel who leased 65.5 hectares of the Musqueam Band's land to the Shaughnessy Golf Club in 1957 had breached their duties as trustees of the Queen. The lush property was leased to the golf club on terms and conditions the Band hadn't agreed to, the judge said.

In filing the suit, the Band claimed the golf club's rental payments, which began at \$29,000 a year, were unrealistically low. Band lawyer Marvin Storrow had argued that the Musqueam Band could have earned up to \$71 million if it had been allowed to develop the site for single family housing.

The land was leased for a term of 75 years with rent for

the first 15 years set at \$29,000 a year. An increase was allowed in the next 15-year period, but that was limited to a maximum of 15 per cent or \$4,350 a year.

Because the final lease agreement was altered by the Indian Affairs Branch without Band input, the judge said, the Band did not become aware of the true state of affairs until 1970; and, it was at that point the Musqueam Council sued for damages lost on its inability to develop the land.

Chief Edward Sparrow and other witnesses who voted, October 6, 1957, to surrender the land, testified they would not have agreed if they had known the ultimate terms of the lease.

In an 82-page judgement covering evidence from 33 days of trial, the federal court judge rejected submissions that the action was barred by the Statute of Limitations. He also rejected the idea that the defence had been prejudiced by delay in starting the lawsuit.

# Cutting losses

SNYE, Que. — House fires on Canadian Indian reserves account for untold amounts of losses in property and lives each year. Until recent years these losses could only be tolerated as reserve residents were without the necessary equipment and the training necessary to cope with the fires.

More and more, however, reserves are taking a greater interest in fire fighting and for this reason are holding seminars and training sessions for volunteer fire brigades. In May of this year one such seminar took place and Indian News received a report on it from freelance writer Melissa Lazore, a resident of the reserve where it took place.

"Advanced Techniques in Fire Suppression and Rescue Procedures," a training seminar for Indian fire fighters in Ontario was hosted by Station No. 3 of the Hogansburg Volunteer Fire Department (H.V.F.D.) located in Snye, Quebec, on the St. Regis Indian Reserve near Cornwall, Ontario.

The three-day training seminar was attended by ten fire fighters from different reserves in Ontario and six fire fighters from the H.V.F.D.

"The seminar consisted of instruction on new methods of extinguishing fires using a minimum amount of water and also rescue tactics used to locate fire victims in a smoke filled room," explained Assistant Fire Chief, James E. Lazore.

Thomas Rutter, Construction, Safety and Fire Coordinator from the Department of Indian Affairs and Northern Development's Ontario Regional Office in Toronto was assisted by Lazore in facilitating the training sessions.

The actual training was held at the nearby Fraco Training Grounds in the town of Westville, New York. The training grounds have classrooms for verbal instruction, films and slide shows; a three-story concrete building; two oil pits; one tanker; and a 60-foot mobile house trailer.

The seminar began with a film showing fire suppression techniques and afterwards, Rutter gave verbal instructions on areas not covered in the film. This session was then followed by a question and answer period which allowed participants to get clarification on any points they required more information on.

Once this was over it was time to practice the techniques learned from the films on actual fire situations.

Prior to undertaking any actual fire fighting everyone was shown how to operate the fire engine. This particular engine was a triple combination Pumper-King Segrave on a 1978 Ford chassis with a 90 imperial gallon capacity for water

# Airborne Indians on way?

By Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — A new native support group has come up with a unique way to help Indians help themselves — you teach them how to fly.

Pat Paul, organizer of the group, says the idea is one that he has toyed with since 1975. Every once in a while, he said, he'd look for a way to make the idea a reality. Now, he has formed a group of Indian and non-Indian politicians and flight enthusiasts to help him.

The logic behind the idea is simple according to Paul. First, Indians suffer from high unemployment and near chronic juvenile delinquency; second, there are plenty of opportunities for employment in the area of aviation if you count bush-piloting along with jobs in the large airlines like Air Canada. Paul believes that if you create an institution to teach Indians how to fly they can find jobs in the field and juvenile delinquency and unemployment rates will go down.

Paul says his group realizes that Canada Manpower and other government agencies have often tried to help with training programs and have come up with poor results. That, he said, is because they have always offered "mundane" programs such as training Indians as truck drivers and heavy machine operators. No one was interested, Paul said.

"But, take someone up in a plane and give him the controls for a while. Say to him 'see this, you could do this' and you've got his interest."

Although he's sure his idea will work Paul cautioned people "not to hold their breath" while waiting for it to become a reality. His group is new and they met only to "air" some of the problems they will encounter.

For one thing, no one knows where to get funding; and, they're not sure where to get a training facility. "We're just working up the idea," he said, "it's limited to an exchange of ideas (among group members) right now."

If the group gets support later when they want it "then we can fly. If not, we're grounded," he said.

and fully equipped with fire fighting equipment.

With the workings of the engine completed, the men were organized in four five-man crews with one crew leader in each team and it was time to begin the business of actually fighting a fire.

While fire fighters were putting on their protective gear the assistant instructor was busy giving them something to fight by setting a fire in the training tower.

The first crew mounted the fire engine, drove around the training grounds once, then to the burning tower. The driver, who is also the pump operator, stopped the fire engine (up-wind whenever possible) as close as possible to the fire without endangering the engine itself.

When he had the truck positioned the driver started the pump while two crew men pulled two 1½ inch hand lines off it. The remaining two crew members, wearing breathing apparatus, stood by waiting

for the "go-ahead" to enter the building.

The first two men attacked the fire from a window using a nozzle with a wide "fog" pattern and by using a sweeping-swirling motion partially "knocked down" the fire. At this point the men wearing the breathing gear entered the tower for a complete knock-down. This was accomplished by using a sweeping motion and an on/off action to conserve water as this was the main purpose of the seminar.

When the building had been checked by the crew leader to ensure that the fire was completely out the engine was prepared for another drill by a different crew. Starting the fire and then extinguishing it was the order of the day until all crews had gone through the exercise at least twice.

The routine on the second day was much the same except that an added obstacle was introduced; the fire fighters had to search for a victim. This proved to be a bit

more difficult than simply putting out a fire.

As the men were in and out of the training tower the previous day they were familiar with its inside layout. Unknown to the crews, wall sections were re-positioned to introduce the men to an important aspect of the drill.

"When you enter a burning building, you rarely have any idea of its inside design. Therefore, you have to use every caution known to you as (continued on page 8)

# Shadow on land

NORWAY HOUSE, Man. — Two teenage suicides in 10 days have cast a shadow across this Indian and Metis community at the upper end of Lake Winnipeg.

It's hard to know why the two boys hanged themselves, said Chief Maggie Balfour, but "it's a sad commentary on the social pressures that people live under."

Unemployment in the community of 2,500 treaty Indians, 1,000 Metis and a number of non-Indians is chronic, hovering between 80 and 90 per cent.

"People get so bogged down trying to get the basic necessities of life that they cannot rise above their frustration," Balfour said. "An acute alcohol crisis has set in."

She added that in the face of such enormous problems,

(continued on page 7)



Fire fighters attack square pit fire using foam retardant.  
Photo: Melissa Lazore

# Gros règlement accordé

VANCOUVER, C.B. — Dans un des plus gros règlements jamais accordé à un groupe autochtone par les tribunaux, le gouvernement fédéral a reçu l'ordre de payer 10 millions de dollars à la Bande Musqueam en C.B., pour avoir mal établi un bail.

Dans son jugement du mois de juillet, le Juge Frank Collier du Tribunal fédéral du Canada a déclaré que les autorités et le personnel de la Branche des Affaires Indiennes qui avaient loué 65,5 hectares appartenant à la Bande Musqueam, au club de golf Shaughnessy en 1957, n'avaient pas rempli leur devoir de fiduciaire de la Couronne. La riche propriété a été louée au club de golf, dans des termes et conditions sur lesquels la Bande n'avait pas donné son accord, a dit le juge.

En intentant le procès, la Bande a réclamé les paiements du loyer du club de golf qui s'élevait au début à 29,000 dollars par an ce qui était ridiculement bas. L'avocat de la Bande, Marvin Storrow avait soutenu que la Bande Musqueam aurait pu gagner 71 millions de dollars, si elle avait eu la permission de développer un site pour des maisons d'habitation unifamiliale.

## Les incendies dans les réserves

SNYE, Qué. — Les incendies de maisons dans les réserves Indiennes Canadiennes, comptent pour un nombre indéterminé de pertes en propriétés et en vies humaines chaque année. Jusqu'à ces dernières années, ces pertes pouvaient être seulement tolérées, du fait que les habitants ne possédaient pas l'équipement nécessaire et la formation pour combattre les incendies.

Les réserves accordent cependant de plus en plus d'importance à la lutte contre l'incendie et c'est pour cette raison qu'elles organisent des séminaires et des séances d'entraînement pour des brigades d'incendie composée de volontaires. Au mois de mai dernier, un séminaire de ce genre a eu lieu et Nouvelles Indiennes a reçu un compte-rendu que lui a adressé une journaliste pigiste, Melissa Lazore qui demeure dans la réserve où la réunion s'est tenue.

"Les techniques de pointe pour la suppression des incendies et les moyens de secours," un séminaire de formation pour les pompiers Indiens de l'Ontario, a été organisé par la station No. 3 du Département des pompiers volontaires de Hogansburg (DPVH), situé à Snye, Québec, dans la réserve Indienne de St. Regis, près de Cornwall, Ontario.

Le séminaire qui a duré trois jours, a réuni dix pompiers de différentes réserves de l'Ontario et six pompiers du DPVH.

"Le séminaire a consisté à la mise au courant de nouvelles méthodes de combat des incendies, en utilisant un mini-

Le terrain a été loué pour une durée de 75 ans et le taux du loyer annuel pour les 15 premières années avait été fixé à 29,000 dollars. Une augmentation était permise pour les 15 années suivantes avec un plafond de 15 pour cent, soit 4,350 dollars par an.

Du fait que l'accord final du bail avait été altéré par la Branche des Affaires Indiennes, sans la participation de la Bande, le juge a déclaré que la Bande n'avait pas été tenue au courant du règlement de l'affaire avant 1970; c'est à ce moment là que le Conseil Musqueam a entamé sa poursuite en dommages pour ses pertes et son impossibilité de développer la propriété.

Le Chef Edward Sparrow ainsi que d'autres témoins qui avaient voté pour l'abandon du territoire le 6 octobre 1957, ont témoigné qu'ils n'auraient pas donné leur accord, s'ils avaient connu les termes ultimes du bail.

Dans son jugement de 82 pages contenant l'évidence et les 33 jours de procès, le juge du Tribunal fédéral a rejeté la thèse que l'action était sans objet selon la loi des limitations. Il a aussi rejeté l'idée que la défense avait subi un préjudice, à cause du délai pour entamer la poursuite judiciaire.

## *Si les indiens pouvaient voler*

Par Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — Un nouveau groupe de soutien autochtone a mis au point une méthode unique pour venir en aide aux Indiens qui s'aideraient ainsi eux-mêmes — en leur apprenant à voler.

Pat Paul, organisateur du groupe dit que c'est une idée qui le travaille depuis 1975. Il lui arrive, dit-il, de chercher un moyen de faire de cette idée une réalité. Il a maintenant constitué un groupe de politiciens, Indiens et non-Indiens et de gens enthousiasmés par l'aéronautique, pour lui venir en aide.

La logique de cette idée est fort simple, explique Paul. Premièrement, les Indiens souffrent d'un taux élevé de chômage et de délinquance juvénile presque chronique; deuxièmement, il y a énormément de possibilités d'emplois dans le domaine de l'aviation, si l'on compte le pilotage de brousse ainsi que les emplois offerts par les grandes sociétés d'aviation comme Air Canada. Paul croit que si l'on crée une institution pour apprendre le pilotage aux Indiens, ils pourront trouver de l'emploi dans ce domaine et ainsi, la délinquance juvénile et le chômage diminueront.

Paul ajoute que son groupe réalise que Main-d'oeuvre Canada ainsi que d'autres agences gouvernementales ont souvent essayé d'aider avec des programmes de formation, mais qu'ils sont arrivés à de piétres résultats. C'est parce que, dit-il, ils ont toujours offert des programmes banals tels que la formation des Indiens comme chauffeurs de camions ou d'équipement lourd. Personne n'était intéressé, ajoute Paul.

"Mais embarquez quelqu'un dans un avion et confiez lui les commandes pour un moment. Dites lui: 'tu vois, tu peux le faire', et vous l'intéressez."

Bien qu'il soit sûr que son idée soit réalisable, Paul a prévenu les gens "de ne pas retenir leur souffle", en attendant qu'elle devienne une réalité. Son groupe est nouveau et ils se sont réunis seulement que pour dévoiler certains des problèmes qu'ils devront surmonter.

Tout d'abord, personne ne sait où aller chercher des fonds; ensuite, ils ne savent pas où trouver les installations pour l'entraînement. Nous sommes tout juste en train de débroussailler l'idée," a-t-il dit, "pour le moment cela se limite à des échanges d'idées parmi les membres du groupe."

Si le groupe obtient de l'aide quand il en aura besoin, "alors nous pourrons voler. Si non, nous resterons au sol," a-t-il conclu.

salles de classe pour l'instruction verbale, et la présentation de films et de diapositives; d'un édifice en béton de trois étages; de deux fosses pour le pétrole; d'un réservoir à mazout et d'une caravane mobile de 60 pieds.

Le séminaire a débuté par la présentation d'un film sur les techniques de suppression des incendies, suivie d'instructions verbales dans les domaines qui n'étaient pas compris dans le film. Cette séance a été suivie d'une période de questions, qui a permis aux participants d'obtenir des éclaircissements sur les sujets où ils avaient besoin de plus d'information.

Cela fait, le moment est venu de mettre en pratique les techniques présentées dans le film.

Avant d'entreprendre une lutte effective contre l'incendie, on a montré aux participants comment faire fonctionner une pompe à incendie. Cette pompe en particulier était une Pumper-King Seagrave à triple combinaison, montée sur un châssis Ford

1978, avec un réservoir d'eau d'une capacité de 90 gallons impériales et complètement équipée pour la lutte contre l'incendie.

Une fois l'expérience terminée avec la pompe, les hommes ont été organisés en quatre groupes de cinq, avec un chef pour chaque équipe et l'on a alors commencé la lutte effective contre l'incendie.

Alors que les pompiers revêtaient leur équipement protecteur, l'instructeur adjoint a préparé un incendie dans la tour d'entraînement.

La première équipe, montée sur le camion pompe a fait le tour du terrain pour se rendre à la tour en feu. Le chauffeur qui faisait aussi fonctionner la pompe, a arrêté son engin le plus près possible de l'incendie, contre le vent, sans mettre en danger son véhicule.

Le camion une fois mis en place, le chauffeur a mis la pompe en route, alors que deux hommes de l'équipe déroulaient deux tuyaux de 1 1/2 pouce. Le reste de l'équipe, muni d'appareils

respiratoires, était en position, attendant l'ordre d'entrer dans l'édifice.

Deux premiers hommes ont attaqué le feu par une fenêtre, utilisant un ajutage qui dispersait l'eau en brouillard, avec un mouvement de rotation qui a partiellement éteint le feu. C'est à ce moment que les hommes équipés d'appareils respiratoires sont entrés dans la tour pour achever l'extinction. Ceci a été fait en effec-

(suite à la page 8)

## Une ombre sur la terre

NORWAY HOUSE, Man. — Deux suicides d'adolescents en 10 jours, ont jeté une ombre sur cette communauté Indienne et Métis, située à l'extrémité supérieure du Lac Winnipeg.

Il est difficile de comprendre pourquoi ces deux garçons se sont pendus, a dit le Chef Maggie Balfour, mais "c'est un triste commentaire sur les pressions sociales que subit le peuple."

Le chômage, dans cette communauté de 2,500 Indiens inscrits, de 1,000 Métis et d'un certain nombre de non-Indiens, est chronique, se maintenant entre 80 et 90 pour cent.

"Les gens sont tellement abattus, essayant d'obtenir le minimum nécessaire pour vivre, qu'ils ne peuvent surmonter leurs frustrations," a dit Balfour. "Nous traversons une crise d'alcoolisme aiguë."

(suite à la page 8)



Les pompiers combattent le feu dans la fosse d'incendie, à l'aide d'extincteurs à mousse.

# Study demands co. halt

KITSAULT, B.C. — Armed with their own review of the hazards of tailings from Amax of Canada Ltd.'s molybdenum mine at Kitsault in northern BC, Nishga Indians called for a moratorium on dumping until public hearings and further assessments are undertaken.

The environmental review was done by aquatic biologist Ross Peterson of the independent environmental consulting firm of Howard Paish and Associates. The review questions the assumptions on which the federal and provincial governments granted Amax permits to dump tailings in the ocean at Alice Arm.

The review said that by 1974, according to Amax's own statistics, cadmium levels in the tailings from the previous operators of the mine already exceeded those acceptable under Canada Food and Drugs regulations. Levels of lead and zinc were approaching the maximum as well, the review continued.

It calls for a thorough environmental impact assessment and further general research on the impact of heavy metals from mine tailings released into land or water.

"The major finding is nobody knows enough about what has been going on in Alice Arm to justify the kind of permits that have been granted," Peterson said.

The report also urges governments to study metal levels in fish and the local residents who catch them.

The release of this environmental review follows by one day the announcement of recommendations by a government-sponsored review panel. It was ordered by federal fisheries minister Romeo LeBlanc after Nishga Indians and other groups expressed fears that the tailings would harm marine life.

The chairman of the study, Dr. J.E. McIrnay of the University of Victoria, told a July 27 news conference that the tailings would make certain areas of the bottom of the Alice Arm inlet uninhabitable for some marine life. But, he said the impact on commercial and food species of fish would be small.

He said all dissolved substances in the discharge occurred in concentrations less than those specified in federal regulations governing drinking water. The only elements

higher than guideline levels are lead, zinc and possibly cadmium, all from tailing solids, he said.

For those substances, the panel recommended that an abatement program be implemented. But McIrnay said if high levels of those substances show up in marine life, the recommended abatement program should be mandatory.

The group also recommended that Amax extend its outfall pipeline to 100 metres from the current 50 metres. This is to limit "the distribution of suspended and deposited tailings."

Wayne Lenton, vice-president and general manager of the Amax of Canada Limited mine, said even though such an extension would cost \$750,000 to \$1 million, Amax would be willing to do it — "if it's the right thing to do."

The company has already spent close to \$200 million on the mine, he said, and it will spend about \$750,000 monitoring the environmental impact this year.

McIrnay said his panel had

been concerned by the Nishga Indians refusal to participate directly in the study. However, he said it appeared the Nishga's prime concern is the quality of the Alice Arm environment.

"We hope we have been able to deal with their concerns," he said.

Rod Robinson, a spokesman for the Nishga tribal council which sponsored the Peterson review, told a July 28 press conference that if the federal government accepts the McIrnay recommendations and allows the dumpings to continue, Amax should be required to post a multi-million

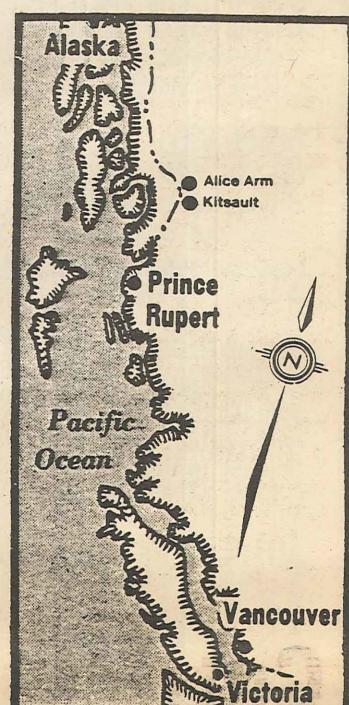
dollar performance bond. This would be to compensate for any damage to the Nishga or the environment in which they fish.

"Our people have to be compensated," he said, adding that the exact amount of the bond would have to be negotiated.

A statement from the Nishga council said "the McIrnay report provides no conclusive evidence on (there being) no adverse effects of marine dumpings. We question the

government permit which essentially places the burden of proof on the Nishga and others to show harmful effects, rather than on Amax to show no effects."

Amax intends to operate its mine for 26 years. In that time, it is allowed to dump up to 12,000 tonnes a day by a special permit approved by the federal Liberal cabinet in 1979.



## Bid to oust chief fails

WINNIPEG, Man. — Chief Russell Tobacco of Moose Lake reserve lost his fight to have the Grand Chief of the Manitoba Four Nations Confederacy ousted for ignoring the concerns of northern Manitoba Indians.

Tobacco had sponsored a motion of non-confidence in Lyle Longclaws during the first day of the Confederacy's All Chiefs conference. But he was doomed to disappointment as the motion was defeated by a 34-to-15 count.

Tobacco hit hard with his motion, accusing Longclaws of spending too much time flying around the country meeting with various government officials while ignoring the

problems of Manitoba's 27 northern reserves.

"When the Chiefs call to have him come to the reserve to meet with government people, he's not available," Tobacco said.

As a result, he added, the northern Indian Bands don't have any help in negotiating deals and end up complying with government wishes.

Longclaws, who was elected leader of Manitoba's 75,000 status Indians last year, said in an interview with The Canadian Press he understood the nature of the complaints against him and vowed to rectify the problem. However, he accused Tobacco of "a lot of defamation of character" for accusations the northern Chief made during a closed-session of the Assembly which heard challenges and rebuttals.

"Every time we assemble, this thing is brought up," Longclaws said. "It's a shame we have to go through it again."

Longclaws said northern Indians don't have enough contact with the operation, which is headquartered in Winnipeg. "We have to look at mech-

anisms for northern Indians to become involved," Longclaws said.

The best idea would be to open a Confederacy office in the north, Longclaws said. That way the Indians could have more input in the operation and an agency to handle their problems at the same time. However, he said the Confederacy could not afford such an office, which would cost about \$250,000.

Tobacco warned the Confederacy that it should find the money to help northern Indians or they may break away from the organization for being continually ignored.

Longclaws said the problems of northern Indians could be handled best now by an Indian government. If it were established, Longclaws said, each of the 61 nations in the province would be represented by a Council of Chiefs and the Confederacy would serve as a secretariat to deal with problems facing all Indians.

"It's a radical idea, but it will give Indian people freedom and get us away from being administrative units," Longclaws said.

## Oneida suit thrown out

SYRACUSE, N.Y. — A U.S. judge has thrown out a suit brought by Canadian and American Oneida Indians claiming two million hectares in northern New York state and almost 200 years of rent payments.

U.S. District Judge Neal McCunn ruled, July 24, that the Thames Band Oneida of Canada and the Oneida Nation of Wisconsin have no legal basis to claim the land, which includes the cities of Syracuse, Watertown, Rome and Oneida and affects as many as 125,000 land owners.

McCunn said that the Oneida sold the land to New York under treaties dating to 1785 and 1788. Under the then in power Articles of Confederation, the fledgling state had the authority to carry out the transaction, the judge said.

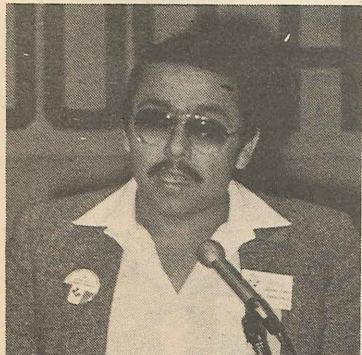
The Oneida had argued that under the U.S. Constitution and the Non-Intercourse Act of 1791, only the U.S. federal government had the power to purchase land from Indians.

"Crucial to the plaintiffs' argument is their assertion that the Constitution was in effect on September 22, 1788 — the date on which the treaty was concluded," McCunn wrote in his 102-page decision. "The Constitution did not become operative until the first Wednesday in March, 1789."

Lawyer Allen Van Gestel, representing several counties named in the suit, called the decision a "complete victory." Lawyers for the Oneida, however, said they would appeal the decision.

"We are deeply disappointed," said Arlinda Locklear of the Native American Rights Fund in Washington, D.C. "But we are confident that we will be seeing Judge McCunn again after we've been to the 2nd Circuit Court of Appeals (in Manhattan)."

In their suit, the Oneida Nation of Wisconsin and the Thames Band Oneida of Ontario, Canada, sought the land and \$9.2 billion in fair rental for the property dating back to the treaties. The plaintiffs contended that the 1788 treaty was a lease arrangement and that the state had stopped making regular payments. But, McCunn found that the documents provided by the Indians "failed to provide a sufficient legal basis" for the claims.



Grand Chief Lyle Longclaws.

# L'arrêt d'Amax exigé

KITSAUT, C.B. — Munis de leur propre révision sur les risques de fuites de déchets de la mine de molybdène de Amax of Canada Ltd., à Kitsault dans le Nord de la C.B., les Indiens Nishgas ont demandé récemment qu'on établisse un moratoire sur les décharges, jusqu'à ce que des audiences publiques et une nouvelle évaluation aient été effectuées.

La revue de l'environnement a été faite par le biologiste aquatique Ross Peterson de la firme de consultation sur l'environnement indépendante, Howard Paish and Associates. L'étude met en question l'hypothèse sur laquelle se sont fondés les gouvernements fédéral et provincial, pour accorder à Amax le permis de rejeter ses déchets dans l'océan, dans le bras de mer Alice.

L'étude dévoile que dès 1974, d'après les propres statistiques d'Amax, les niveaux de cadmium dans les rejets de l'entrepreneur précédent de la mine, dépassaient déjà ceux qui sont considérés acceptables, suivant les règlements de l'administration fédérale. Les niveaux de plomb et de zinc approchaient aussi le maximum.

Elle demande qu'une évaluation approfondie de l'impact sur l'environnement soit effectuée, ainsi qu'une recherche générale sur l'impact des

métaux lourds provenant des déchets miniers rejetés sur terre et dans les eaux.

"La découverte la plus importante de l'étude, c'est que personne ne sait exactement ce qui s'est passé au bras de mer Alice, pour justifier le genre de permis qui a été accordé," a dit Peterson.

Le rapport demande aussi aux gouvernements d'étudier les niveaux de métal contenus dans le poisson et chez les êtres humains de la région qui le consomment.

La communication de cette revue de l'environnement a suivi d'un jour l'annonce des recommandations d'un comité d'étude patronné par le gouvernement. Il avait été ordonné par le Ministre des pêches du gouvernement fédéral, Roméo LeBlanc, après que les Indiens Nishgas ainsi que d'autres groupes aient exprimé leurs craintes que les rejets de déchets miniers n'affectent la vie marine.

Le Président du groupe d'étude, le Dr. J.E. McInroy de l'Université de Victoria, a déclaré au cours d'une conférence de presse, que les déchets pourraient rendre certains endroits du fond du bras de mer Alice, inhabitables pour certaines vies marines. Mais il a ajouté que l'impact sur les espèces commerciales et alimentaires de poissons serait faible.

Il a précisé que les substances dissoutes dans les décharges, se présentaient sous forme de concentration inférieure à celle spécifiée dans les règlements fédéraux qui s'appliquent à l'eau potable. Les seuls éléments qui sont plus élevés que les niveaux prescrits dans les directives, sont le plomb, le zinc et probablement le cadmium, qui se trouvent tous dans des rejets solides.

Pour ces substances, le groupe d'étude a recommandé qu'un programme de réduction soit mis en vigueur. Mais, a ajouté McInroy, si un plus haut niveau de ces substances se manifeste dans la vie marine, le programme de réduction recommandé devrait être obligatoire.

Le groupe d'étude a aussi recommandé que Amax prolonge sa canalisation d'écoulement des déchets, de 100 mètres au lieu des 50 mètres actuels. Ceci afin de limiter la dispersion des rejets en suspens et déposés."

Wayne Lenton, vice-président et directeur général de Amax of Canada Limited Mine, a déclaré que même si le prolongement de la canalisation coûtait de 750,000 à 1 million de dollars, Amax serait prête à le construire "s'il est prouvé que c'est nécessaire."

La Société a déjà investi près de 200 millions de dollars dans la mine, a-t-il dit, et elle

dépensera environ 750,000 dollars cette année pour contrôler l'impact sur l'environnement.

McInroy a fait remarquer que son groupe avait été préoccupé du fait que les Indiens Nishgas avaient refusé de participer directement à l'étude. Il a dit cependant qu'il semble que le premier souci des Nishgas est la qualité de l'environnement du bras de mer Alice.

"Nous espérons avoir été capables de traiter tous leurs sujets de préoccupation," a-t-il ajouté.

Rob Robinson, un porte-parole du Conseil Tribal Nishga qui patronnait l'étude de Peterson a dit le 28 juillet au cours d'une conférence de presse, que si le gouvernement fédéral accepte les recommandations de McInroy et permet de continuer le rejet des déchets on devrait exiger que la société Amax dépense un bon d'obligation d'exécution de plusieurs millions de dollars. Cela permettrait de compenser les dommages éventuels des Nishgas ou de l'environnement dans lequel ils pêchent.

"Nos gens doivent être compensés," a-t-il dit, ajoutant que le montant exact du bon devrait être négocié.

Dans une déclaration, le Conseil Nishga a dit que "le rapport McInroy n'apporte aucune évidence concluante sur

le fait qu'il n'y a pas d'effets nocifs dans les décharges dans la mer. Nous mettons en question le permis du gouvernement qui place essentiellement le fardeau de la preuve, sur les Nishgas et les autres qui doivent démontrer les effets dangereux, plutôt que sur Amax."

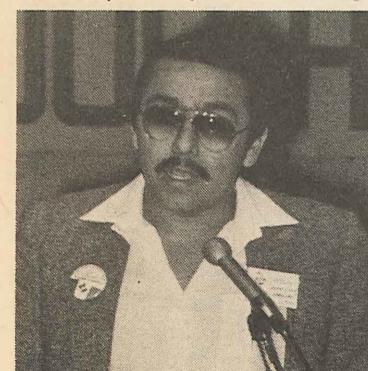
Amax a l'intention d'exploiter sa mine pendant 26 ans. Durant cette période, on lui a permis de déverser jusqu'à 12,000 tonnes de déchets par jour, grâce à un permis spécial approuvé par le cabinet Libéral fédéral en 1979.



## Non confiance

WINNIPEG, Man. — Le Chef Russel Tobacco de la réserve de Moose Lake a perdu sa lutte pour obtenir que le Grand Chef de la Confédération des Quatre Nations du Manitoba soit évincé, pour avoir ignoré les préoccupations des Indiens du Nord du Manitoba.

Tobacco a présenté une motion de non confiance en Lyle Longclaws au cours du premier jour de la conférence de Tous les Chefs de la Confédération. Mais il a été désapprouvé car sa motion a été défaite par 34 voix contre 15.



Le Grand Chef Lyle Longclaws.

Tobacco a frappé fort avec sa motion, accusant Longclaws de voyager par avion à travers tout le pays, pour rencontrer différentes autorités gouvernementales, tout en ignorant les problèmes des 27 réserves du Nord du Manitoba.

"Lorsque les Chefs lui demandent de venir dans les réserves pour se réunir avec les gens du gouvernement, il n'est pas disponible," a dit Tobacco.

Il en résulte, a-t-il ajouté, que les Bandes Indiennes du Nord n'obtiennent aucune aide dans les accords négociés et qu'ils finissent par se soumettre aux volontés du gouvernement.

Longclaws qui a été élu Leader des 75,000 Indiens inscrits du Manitoba, l'année dernière, a déclaré au cours d'une interview avec la Presse Canadienne, qu'il comprenait la nature des plaintes à son sujet et il s'est engagé à rectifier le problème. Il a cependant accusé Tobacco "d'un grand nombre de diffamations de

caractère" dans les accusations que le Chef du Nord a portées contre lui, au cours de la séance à huis-clos de l'assemblée où l'on a lancé des défis et entendu des réfutations.

"Chaque fois que nous nous réunissons, ces questions sont mises sur le tapis," a dit Longclaws. "Il est honteux que cela se reproduise encore."

Longclaws a ajouté que les Indiens du Nord n'ont pas suffisamment de contacts avec les opérations dont le siège social est à Winnipeg.

"Nous devons rechercher des mécanismes dans lesquels les Indiens du Nord soient engagés," a déclaré Longclaws.

La meilleure idée serait d'ouvrir un bureau de la Confédération dans le Nord, a suggéré Longclaws. De cette façon, les Indiens participeraient plus aux opérations et posséderaient une agence pour régler leurs problèmes par la même occasion. Il a cependant ajouté que la Con-

(suite à la page 4)

## Revendication rejetée

SYRACUSE, N.Y. — Un juge des É.-U. a rejeté une cause présentée par des Indiens, Canadiens et Américains, qui revendiquaient deux millions d'hectares dans le nord de l'État de New York, ainsi que presque 200 ans de loyer.

Le juge de district Neal McCunn a décidé le 24 juillet, que la Bande Thames Oneida du Canada et la Nation Oneida du Wisconsin n'ont aucune base légale pour réclamer le territoire qui comprend les villes de Syracuse, Watertown, Rome et Oneida et affecte presque 125,000 propriétaires terriens.

McCunn a dit que les Oneidas ont vendu le territoire à New York, suivant des traités datant de 1785 et 1788. Selon les articles de la Confédération, en vigueur à l'époque, le tout nouvel État avait l'autorité d'entreprendre la transaction, a poursuivi le juge.

Les Oneidas ont soutenu que selon la Constitution des É.U. et suivant la Loi de non-relations commerciales de 1791, seul le gouvernement fédéral avait le pouvoir d'acheter les terres aux Indiens.

"Ce qui est crucial pour l'argument des demandeurs, c'est leur assertion que la Constitution était en vigueur le 22 septembre 1788, date à laquelle le traité a été conclu," a écrit le juge dans sa décision de 102 pages. "La Constitution n'a pas été en vigueur avant le premier mercredi de mars 1789."

L'avocat Allen Van Gestel, représentant plusieurs comtés cités dans le procès, a qualifié la décision de "victoire complète." Les avocats des Oneidas ont cependant déclaré qu'ils porteraient la décision en appel.

"Nous sommes profondément déçus," a dit Arlinda Locklear, de la Native American Rights Fund, de Washington D.C. "Mais nous sommes certains que nous reverrons à nouveau le juge McCunn, après que nous serons passés par la seconde tournée de la Cour d'Appel (à Manhattan)."

# Community News

**OTTAWA, Ont.** — A total of \$3.8 million was granted to 582 Indian Bands in Canada in what amounts to a raise for Chiefs and Band Councillors across Canada. Granted by the Department of Indian Affairs in July, the money is to help pay expenses and bring pay rates more in line with present-day costs.

**BURNABY, B.C.** — Two members of the American Indian Movement are to stand trial on charges arising from a car chase last February in which shots were fired at police. Darelle Dean Butler, 39, and Gary Leroy Butler, 23, were charged with two counts each of attempted murder, and one possession of a dangerous weapon and possession of a restricted weapon. Darelle Butler is also charged with two counts of pointing a firearm and criminal negligence. No trial date has been set.

**CALGARY, Alta.** — Indians, conservation organizations and federal and provincial government officials should launch a new initiative to end the dispute over the amount of salmon taken by Indians. Speaking to the 1981 Canadian sports fisheries conference, International Atlantic Salmon Foundation executive-director W.M. Carter also invited the Canadian Wildlife Federation to bring the necessary parties together.

**CORNWALL, Ont.** — Residents of the St. Regis Mohawk reserve will be looking outside to the New York and Ontario Provincial Police for security systems from now on. Because of an altercation between the elected and traditional councils, the Akwesasne tribal police were voted out of existence. This vote almost wreaked total havoc because ambulance and rescue squad workers had said they would boycott the reserve, but they were persuaded to cross in during the last week in July.

**LETHBRIDGE, Alta.** — The Royal Wedding caused quite a stir in the nearby Blood reserve when Alberta decided on native crafts for a wedding gift. The gifts, two matching white deerskin jackets, were tailored and designed for the couple by the on-reserve Red Crow Arts and Crafts. "We were working overtime all last week (July 12 to 17) but we got them finished in time. It was quite an honor to do it and we hope they wear them," said Rosalyne Creighton, one of the two designers of the \$700 jackets.

**SUMMER BEAVER, Ont.** — The 220 residents of this remote reserve had to pack all their belongings and make a run for it as a mid-July forest fire threatened to engulf them. The 57 sick and elderly were evacuated first, on the 24th, to Webeguie a settlement 80 kilometres away which has a nursing station. The rest of the community was taken to Wunnumin Lake, some 60 kilometres to the northwest.

**REGINA, Sask.** — Saskatchewan Indians will stake a claim to radio and television waves within one year, according to Federation of Saskatchewan Indians president Sol Sanderson. He told the annual convention of Canadian city planners that, not only will Indians in the province be broadcasting within a year, they'll be doing it on their own. They will not accept any guidance or rules and regulations from the Canadian Radio-Television Telecommunications Commission, he said.

## Tests begin on Mohawks

**CORNWALL ISLAND** — It's a hazy day on the international bridge which spans this small island and, as usual, there's a cloud hanging over the Reynolds Metal Co. aluminum smelter on the New York shore of the St. Lawrence.

The cloud is largely formed of fluoride contaminants. And recently, just eight miles downriver at St. Regis Village, a battery of American medical specialists was trying to determine the pollution's effects on the St. Regis reserve Mohawks.

Working under a \$1.6 million Canadian government grant, 16 doctors and support staff from Mount Sinai School of Medicine in New York City put anxious reserve residents through four-hour physical examinations. These included everything from routine urinalyses to tests on hair and fingernail samples.

The medical team was seeking evidence of fluorosis — fluoride poisoning — but they also looked for other contamination. Mirex, mercury

and poly-chlorinated biphenyls are discharged into the St. Lawrence and its tributaries from factories and farm fields.

High exposure to fluoride was recognized as a hazard for the 2,300-resident reserve which straddles the Ontario, Quebec and New York borders as long as ten years ago: heavy staining became apparent on the teeth of local cattle.

A Cornell University consultant diagnosed the disease as fluorosis caused by fluoride contamination in the cattle's forage. Now, ten years later, anxious St. Regis residents gathered at the village school, turned into a field hospital by the medical team, to find out if the disease has infected them.

Nurse Eileen Dolan, who spent four months here working with 10 local organizers to lay the groundwork for the study, was amazed at the response.

"We could have sat here spinning our wheels. But the Indians were convinced and they've taken over the study."

"We told them we had to get the people, not the cows or the vegetables. Without the people, we wouldn't get the answers."

The first week-long study concluded July 26. The second and final week was spent in August, back at the reserve.

Interviewed after blowing into a device that checks lung capability, Thomas David, a school janitor and father of six, said he suffers regular backaches and throat and eye irritation.

"I don't know what causes it. I want to know if anything can be done."

Although she feels in excellent health, 30-year reserve resident Helen Printup came in with two of her adult children just to make sure.

Nicholson said the test include blood samples, fat biopsies on subjects who eat lots of fish caught in the St. Lawrence, thorough general checkups, oral and dental examinations, chest x-rays, and nerve function studies.

## Coffee: six dollars a pound

**TADOULE LAKE, Man.** — Indians on this isolated northern Manitoba reserve want the government to make the cost of living cheaper for them and build an all-weather air strip.

The 215-member community, which pays \$6 a pound for coffee and \$2.35 for a dozen eggs now receives supplies by way of a float plane which can land on the lake in winter or summer.

Members of the Chipewyan Indian Band, who blame freight charges for their high food costs, told the Keewatin tribal officials their future depends on the airstrip.

"Food prices are very high," said acting Chief Joe Thorassie. "Freight rates have got to be cut if we are going to survive. The only way this can happen is to get a large airstrip to handle planes the size of DC-3s".

Thorassie said high freight rates are crippling the community and making it impossible to export fish.

John Victor Martin, Tribal council executive director, said prices at Tadoule, the only remote community in Manitoba that doesn't have an airstrip, include \$8.75 for four kilograms of sugar, \$12.50 for five kilograms of flour, and \$5.25 for 120 teabags.

Trading post manager Ernie Busadore said a 170-litre drum of gasoline costs \$225, of which \$135 are freight charges.

Calm Air International Ltd., which runs a scheduled service to the community, charges 66 cents a kilogram for all goods, regardless of what type of aircraft is used. A post office official estimated the rate on a DC-3 from Thompson, Man., to Tadoule would be about 53.9 cents a kilogram. However, a Thompson carrier said the rate would be about 50.6 cents a kilogram.

A 305-metre strip has already been cleared on a sand ridge near the reserve and community leaders said it could be extended to 915 metres.

Thorassie said only nine people in the community have permanent jobs and commercial fishing, tourism and trapping are the best chance the community has for reaching self-sufficiency.

The Chipewyan Indians moved to Tadoule Lake from Churchill in the early 1970s. They had been relocated to Churchill in 1956 from Nejanilini Lake, following the closing of the Hudson's Bay Co. post there.

## Degree level program

For the first time in Canada, a university is offering a degree level native studies program.

The new Northern and Native Studies Program, to be started at Carleton University in Ottawa, is the first course of its kind to offer a master's degree to its graduates. Started with a \$250,000 grant from the Donner Foundation, the new program will be a special area of study within Carleton's Institute of Canadian Studies.

The University will be pooling resources from different areas of study to make the program serve as a centre of study, information and expertise for those who are concerned with northern development and native problems. The curriculum will be made up of courses in a number of disciplines which focus on the physical, social and economic

aspects of Canada's north. This new program begins in the fall.

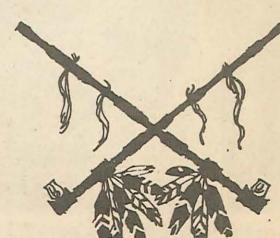
Over the first three years, the program aims to develop research at an advanced level on aspects of the Canadian north and its people. And, it also intends to develop resources for analysis in scientific, technical and policy areas that would be valuable to governments, native organizations and industry in general.

The program is managed by a committee chaired by Victor Valentine, Professor of Sociology and Anthropology at Carleton and a leading researcher on Canada's North. Professor Valentine is one of the founding members of the national Association of Canadian Universities for Northern Studies. Members of the committee also include representatives from national native organizations.

### INDIAN COUNTRY NAMES

#### MALAGAWATCH, N.S.

— Indian, said to mean "triangular piece of land formed by a river on two sides and a lake or larger body of water on the third side."



## Nouvelles en bref...

**OTTAWA, ONT.** — Un total de 3.8 millions de dollars a été octroyé à 582 Bandes Indiennes du Canada pour les augmentations de salaire des Chefs et des Conseillers de Bande de tout le pays. Attribués par le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord, en juillet, ces fonds doivent aider à payer les dépenses et permettre d'aligner les taux des salaires en fonction des coûts actuels.

**BURNABY, C.B.** — Deux membres du Mouvement Indien Américain doivent subir un procès pour une poursuite en automobile, en février dernier, au cours de laquelle des coups de feu ont été tirés sur des policiers. Darelle Dean Butler, 39 ans, et Gary Leroy Butler, 23 ans, sont poursuivis pour deux chefs d'accusation chacun : tentative de meurtre et possession d'une arme dangereuse et possession d'une arme interdite. Darelle Butler est aussi poursuivi pour deux chefs d'accusation : pour avoir pointé une arme à feu et pour négligence criminelle. La date du procès n'a pas été fixée.

**CALGARY, Alta.** — Des Indiens, des organisations de conservation et des agents des gouvernements fédéral et provincial, doivent mettre de l'avant une nouvelle initiative, pour mettre fin à la querelle sur le montant de saumons pêché par les Indiens. S'adressant à la conférence de la pêche sportive Canadienne de 1981, W.M. Carter, directeur général de la Fondation du Saumon de l'Atlantique, Internationale, a aussi invité la Fédération de la Faune Canadienne à regrouper les parties intéressées.

**CORNWALL, Ont.** — Les habitants de la réserve Mohawk de St. Regis, s'adresseront dorénavant à l'extérieur, à la police de New York et à la police provinciale de l'Ontario, pour organiser leur système de sécurité. À la suite d'une altercation entre les Conseils élus et traditionnels, la police tribale Akwesasne a été supprimée. Ce vote a causé une désorganisation complète car les employés d'ambulances et des équipes de secours ont dit qu'ils boycotteraient la réserve, mais on les a persuadés de rentrer dans la réserve durant la dernière semaine de juillet.

**LETHBRIDGE, Alta.** — Les noces royales ont fait sensation dans la réserve Blood, lorsque l'Alberta a décidé que son cadeau de noce serait une pièce artisanale autochtone. Le cadeau se composait de deux vestes de peau de chevreuil blanche, qui furent conçues et confectionnées pour le couple, dans la réserve par Red Crow Arts and Crafts. "Nous avons travaillé en surtemps toute la semaine dernière (du 12 au 17 juillet), mais nous les avons terminées à temps. Cela a été un honneur pour nous de les faire et nous espérons qu'ils les porteront," a dit Rosalyne Creighton, l'une de deux couturières qui ont conçu les vestes de 700 dollars.

**SUMMER BEAVER, Ont.** — Les 220 habitants de cette réserve éloignée ont dû emballer leurs affaires et se sauver à la mi-juillet, lorsque un incendie de forêt a menacé de les engouffrer. Les 57 personnes âgées et malades ont été évacuées en premier le 24 juillet, à Webegue un village situé à 80 kilomètres et qui possède une maison de retraite. Les autres membres de la communauté ont été transportés à Wunnumin Lake à 60 kilomètres au Nord-Ouest.

**REGINA, Sask.** — Les Indiens du Saskatchewan vont déposer une revendication pour un réseau d'ondes radio et télévision, d'ici un an, d'après Sol Anderson, Président de la Fédération des Indiens du Saskatchewan. Il a déclaré à la convention des Canadian City Planners, que non seulement les Indiens de la province émettraient sur les ondes d'ici un an, mais qu'ils le feraient d'eux-mêmes. Ils n'accepteront aucune directive ou réglementation de la part de la Commission Canadienne de Radio-Télévision et Télécommunication, a-t-il précisé.

## Les Mohawks examinés

**CORNWALL ISLAND** — C'est un jour brumeux sur le pont qui enjambe cette petite île et comme d'habitude, il y a un nuage qui recouvre la fonderie d'aluminium de la Reynolds Metal Co., sur la rive de New York du St. Laurent.

Le nuage est largement formé de contaminants de fluor. Récemment à peine huit milles en aval du village de St. Régis, un groupe de spécialistes en médecine Américains, a essayé de déterminer les effets de la pollution dans la réserve Mohawk de St. Régis.

Travaillant grâce à une subvention de 1.6 millions de dollars du gouvernement Canadien, 16 docteurs et collaborateurs de l'École de Médecine du Mont Sinaï de la ville de New York, ont effectué des examens physiques de quatre heures sur les habitants inquiets de la réserve. Ces examens étaient complets, de-

puis l'analyse de routine des urines, jusqu'à l'examen des cheveux et des ongles.

L'équipe médicale recherchait l'évidence de la fluorose (empoisonnement par le fluor), ainsi que d'autres formes de contamination; mirex, mercure et biphenyls polychlorique, qui sont rejetés dans le St. Laurent et ses affluents par les usines et les terres agricoles.

L'exposition au fluor a été reconnue depuis dix ans comme un risque pour les 2,300 habitants de la réserve, qui est à cheval sur l'Ontario, le Québec et l'État de New York; des taches sont apparues sur les dents des bovins de la région.

Un consultant de l'Université Cornell a diagnostiqué la maladie comme étant la fluorose causée par la contamination du fluor dans le fourrage des bovins. Aujourd'hui,

dix ans plus tard, les habitants de St. Régis, inquiets, se sont réunis dans l'école du village, transformée en hôpital de campagne par l'équipe médicale, pour déterminer si la maladie les a infectés.

L'infirmière Eileen Dolan qui a passé quatre mois à travailler ici, avec 10 organisateurs locaux pour établir la base de travail de l'étude, a été surprise de la réponse.

"Les Indiens étaient convaincus de l'utilité de l'étude et ils s'en sont chargés. Nous leur avons dit que nous voulions examiner les gens et non les vaches et les végétaux. Sans les gens nous ne pourrions avoir de réponse."

La première semaine d'étude s'est terminée le 26 juillet. La seconde et dernière semaine a eu lieu en août dans la réserve.

Interviewé après avoir soufflé dans un appareil pour vérifier sa capacité pulmonaire, Thomas David, concierge de l'école et père de six enfants a déclaré qu'il souffrait régulièrement de maux de reins et d'irritation de la gorge et des yeux.

## Café : 6 dollars pour une livre

**TADOULE LAKE, Man.** — Dans cette réserve isolée du Nord du Manitoba, les Indiens veulent que le gouvernement réduise le coût de la vie en construisant une piste d'atterrissement pour tout climat.

Cette communauté de 215 membres, qui paye 6 dollars pour une livre de café et 2.35 dollars pour une douzaine d'oeufs, reçoit ses provisions par hydravions qui ne peuvent se poser sur le lac qu'en hiver ou en été.

Les Membres de la Bande Indienne Chipewyan, qui blâme les frais de fret, pour les coûts élevés de leur nourriture, ont dit aux autorités tribales Keewatin, que leur avenir dépend de la piste d'atterrissement.

"Les prix des aliments sont très élevés," a déclaré le Chef suppléant Joe Thorassie. Les taux de fret doivent être réduits si nous devons survivre. La seule façon d'y arriver est d'obtenir une grande piste d'atterrissement pour des avions de la taille de DC-3."

Thorassie a dit que les taux élevés du fret handicapent la communauté, ce qui rend impossible l'exportation du poisson.

John Victor Martin, directeur général du Conseil Tribal, a dit que les prix à Tadoule qui est la seule communauté éloignée du Manitoba à ne pas avoir de piste d'atterrissement, s'élèvent à 8.75 dollars pour quatre kilogs de sucre, 12.50 dollars pour quatre kilogs de

farine et 5.25 dollars pour 120 sachets de thé.

Le gérant du comptoir commercial, Ernie Busadore a dit que le baril d'essence de 170 litres coûte 225 dollars dont 135 représentent le coût du fret.

Calm Air International Ltd., qui assure le service de transport aérien pour la communauté, facture 66 cents par kilog de marchandise, quelque soit le type d'avion utilisé. Un fonctionnaire du bureau de poste a estimé que les taux par DC-3, entre Thompson, Man. et Tadoule, s'élèveraient à 53.9 cents par kilog. Un transporteur de Thompson a cependant déclaré que les taux seraient d'environ 50.6 cents par kilog.

Une piste d'atterrissement de 305 mètres a déjà été préparée sur un plateau de sable près de la réserve, et les leaders de la communauté disent qu'elle pourraient être allongée à 915 mètres.

Thorassie a dit que seulement 9 personnes ont des emplois permanents dans la communauté et que la pêche commerciale, le tourisme et la trappe sont les meilleures chances qu'a la communauté d'atteindre son auto-suffisance.

Les Indiens Chipewayans ont déménagé à Tadoule, venant de Churchill au début des années 70. Ils avaient été transférés de Nejanilini Lake à Churchill en 1956, à la suite de la fermeture du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

30 ans est venue avec deux de ses enfants adultes pour se faire examiner.

Nicholson a dit que l'examen comprend des prises de sang, la biopsie de tissus adipeux sur les sujets qui consomment beaucoup de poisson pêché dans le St. Laurent, examen général complet, examen oral et dentaire, radiographie pulmonaire et étude du système nerveux.

## Confiance

fédération ne pouvait se permettre d'avoir un tel bureau, qui coûterait environ 250,000 dollars.

Tobacco a averti la Confédération qu'elle devrait trouver ces fonds pour aider les Indiens du Nord, ou alors, ces derniers se retireraient de l'organisation pour avoir été continuellement ignorés.

Longclaws a déclaré que les problèmes des Indiens du Nord pourraient être réglés au

(suite de la page 3)

mieux par un gouvernement Indien. S'il était mis sur pied, a dit Longclaws, chacune des 61 nations de la province serait représentée par un Conseil de Chefs et la Confédération servirait de secrétariat pour traiter les problèmes rencontrés par tous les Indiens.

"C'est une idée radicale, mais elle donnera la liberté au peuple Indien et nous épargnera d'être des unités administratives," a conclu Longclaws.

# Partial victory as CN rehires protestors

DAUPHIN, Man. — Native protestors claimed a partial victory June 25 when Canadian National Railways (CNR) announced it would rehire the 28 men who walked off the job June 12.

The announcement by CN regional vice-president Ralph Hansen put an end to two weeks of protest against alleged discrimination and bad working conditions for native workers. In the last week of the protest rail yard occupations took place in Dauphin and Cormorant, Manitoba, and 23 people now face charges of trespassing and damaging CNR property.

Hansen met with Indian and Metis leaders on June 25 to try and negotiate a settlement of their grievances. But little progress was made until a group of about 40 protestors, including the 28 who started the

protest at Ochre River, Manitoba, marched into the meeting.

At first the group refused to allow anyone to leave the office until their demands were met — that CNR reinstate the workers and replace the foreman of the Ochre River crew, who allegedly called the native workers dogs and pigs. Later, they let Hansen and his lawyer, Paul Antymniuk, leave to call the CNR head office in Winnipeg.

When Hansen returned he announced that jobs would be found for all 28 workers by June 27. He guaranteed the men would not lose their seniority and promised them full backpay if a federal human rights commission supported their allegations.

Hansen said charges against the foreman would be investigated and suspending the man

at this point would prejudice the case. This decision was "non-debatable", Hansen said, because there was only a "flood of hearsay evidence" against the foreman. Four Nations Confederacy Grand Chief Lyle Longclaws and Manitoba Metis Federation president John Morrisseau, who were in charge of negotiations, did not press the point.

The meeting ended amicably an hour after the 40 Indians and Metis tried to take over.

Later Hansen said he was satisfied with the outcome although he didn't approve of the "cheering section". He commented that he was glad for the opportunity to meet their leaders face-to-face.

"It gave each side an opportunity to express their feelings and concerns in a great deal more depth than one can do

over the telephone," Hansen said.

Morrisseau said the natives gained ground in their fight against discrimination and in obtaining job security for their job.

"The immediate things is the bread and butter issue for

our men," Morrisseau said. "The other issue (the foreman) can be answered by the investigation."

The next step, he continued, would be to convince the RCMP to drop charges against the 19 women and four men arrested in Dauphin. Eight of these are juveniles.

# Indian registering Indians

An Indian has been given the job of Indian Registrar for the first time in the history of the Indian Affairs department.

Leslie G. Smith, a 54-year-old member of the Six Nations Band in Ontario, was appointed Chief of the Membership Division and Registrar of the Indian and Inuit Affairs program June 22. Although he claims the position is more administrative than anything else, Smith says he "wants to be of more service to Indian people."

He feels that means improving communications with the Bands across the country. There has been a lot of new legislation about membership and he wants to make sure everyone understands what it's all about.

For example, two pieces of recent legislation have given individual bands the right to repeal sections 12(1)(b) and 12(1)(a):4 of the Indian Act: the sections determining the status of women who marry non-Indians; and, the 'double mother' clause stating that any person born after 1951 who has a non-Indian mother and a non-Indian grandmother on his or her father's side loses their status after turning 21.

Smith says that, because of things like the criteria determining whether a Band is eligible to fall under the new laws, the rules of repealing the two sections and the permanence of these actions, the legislation is not very straightforward. It is up to his area to clarify these points.

For example, Smith has already received a number of calls asking if, once 12(1)(b) has been repealed, this action is permanent. He had to tell the caller no, the action is reversible. But, that's the job of his section — "to be accessible and informative."

His area exercises no power in determining the eligibility of the individual bands. It just gathers the necessary information and passes it along to the decision-makers in the Minister's office.

When asked whether he thought his section would eventually be phased out because more and more Bands are given the power to determine their own membership, Smith said "it actually gives us a lot more work. Before we only had to deal with the regional offices but now we have to deal with each Band that administers its own membership."

That means that instead of writing one letter to each region every time something new happens, the membership division has to write about 10 because "we like to deal on an individual basis with each reporting group." There is now over 100 Bands that exercise powers of membership.

Smith has been with the department since 1970. He worked previously in agency offices and with his Band Council in Ontario. But, Smith says he's "not political at all."

"I did it this way because I think it's probably the route to take," he said, explaining that other people who worked in the Six Nations Band office led the way to the department.

About his new position Smith commented that: "It pleases me to move into something like this to show people that an Indian can do the job as well as anyone . . . perhaps better."

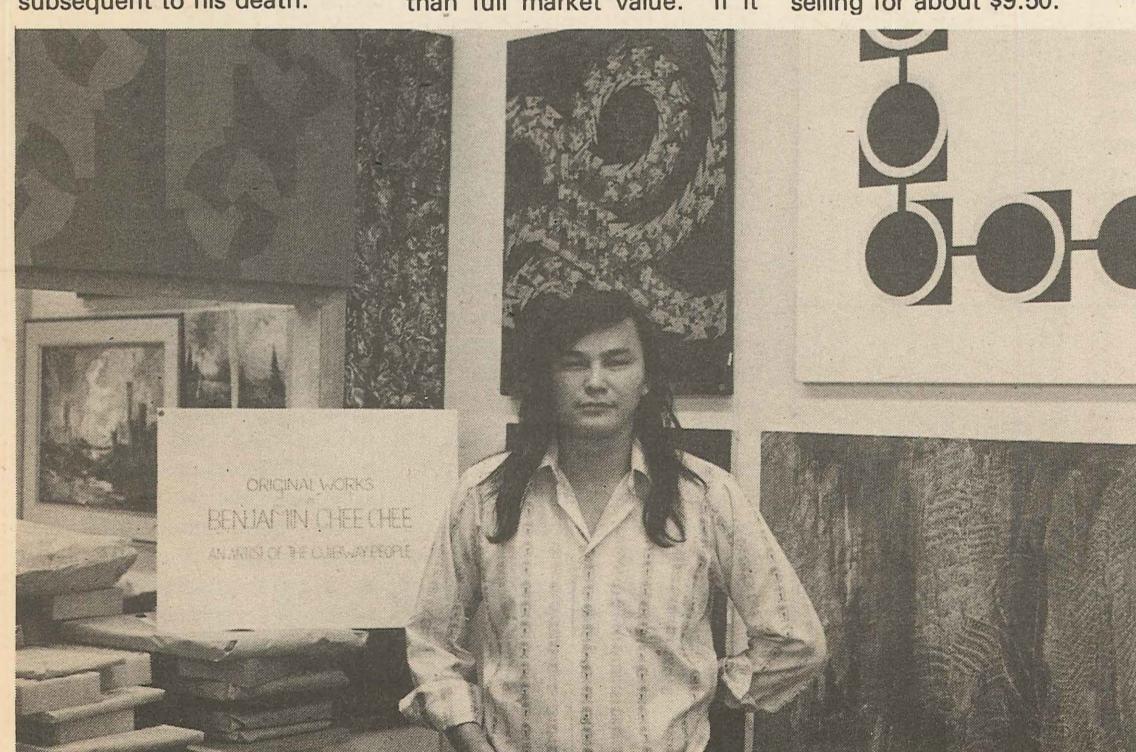
He feels the position requires the sensitivity of someone who has shared many of the same experiences as the people that have to be dealt with. That shows "in the spirit with which you respond to Bands," Smith said.

# Sale of Indian art work being probed by RCMP

OTTAWA, Ont. — The RCMP commercial fraud section is investigating the disposal of certain works of the late Benjamin Chee Chee, an Ojibway artist who hanged himself in an Ottawa jail cell in 1977.

According to Inspector Patrick Cummins, the RCMP conducted searches in the last week of June and the first week of July. But he would not say where the searches took place or if any paintings had been seized.

The lengthy investigation has "nothing to do with the authenticity of any of the property . . ." Cummins said. "Our interest is in the disposal of certain Chee Chee assets subsequent to his death."

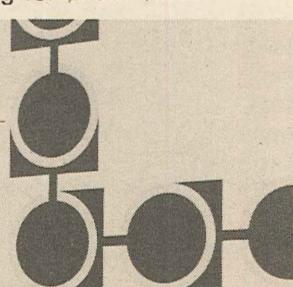


The late Benjamin Chee Chee, pictured here a year before his death, poses before a display of his art.

can be proven the works weren't damaged, then we're owed about \$6,000," Piper said.

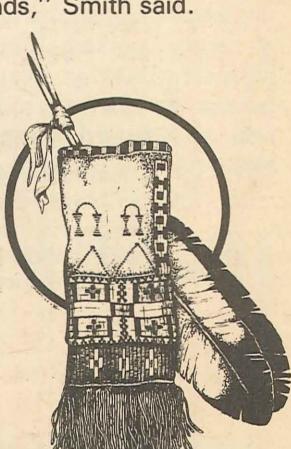
Jim Wright, director of program services for the department, said in July the investigation was turned over to the RCMP. But Cummins would not make any connection between the police and the departmental investigations.

When Chee Chee was jailed in 1977 on a drunk charge, he was already an artist with a growing reputation. When he committed suicide, his work increased in value with some of his limited edition prints selling for between \$1,200 and \$2,000, and one, Scramble, selling for about \$9.50.



## Notice about Back Issues

**Due to costs and storage problems the Indian News does not make back issues available. We are sorry for any inconvenience this policy may cause.**



# Victoire partielle pour les contestataires

DAUPHIN, Man. — Les contestataires Autochtones ont remporté une victoire partielle le 25 juin, lorsque la Société Ferroviaire du CN a annoncé qu'elle allait réembaucher les 28 hommes qui avaient abandonné leur travail le 12 juin.

Le communiqué du vice-président régional du CN, Ralph Hansen, a mis fin à deux semaines de protestation contre la prétendue discrimination et les mauvaises conditions de travail des employés autochtones. Durant la dernière semaine de protestation, le dépôt de chemin de fer a été occupé à Dauphin et Cormorant, au Manitoba et 23 personnes sont maintenant accusées d'intrusion et de dommages à la propriété du CN.

Hansen s'est réuni avec les Leaders Indiens et Métis, le 25 juin, afin d'essayer de négocier un accord au sujet de leurs

griefs. Mais aucun progrès ne fut réalisé jusqu'à ce qu'un groupe d'environ 40 contestataires, y compris les 28 qui avaient protesté à Ochre River, au Manitoba, aient entrepris de marcher sur la réunion.

En premier lieu, le groupe refusa à quiconque de quitter la réunion jusqu'à ce que leurs demandes soient acceptées, c'est-à-dire que le CN réintègre les employés dans leur emploi et remplace le contremaître de l'équipe de Ochre River qui avait apparemment traité les travailleurs autochtones de chiens et de cochons. Par la suite, ils ont laissé Hansen et son avocat, Paul Antymniuk, sortir pour téléphoner au siège social du CN à Winnipeg.

À son retour, Hansen a annoncé que des emplois seraient trouvés pour les 28 employés dès le 27 juin. Il a

garanti que les hommes ne perdraient pas leur seniorité et leur a promis le paiement total de leurs salaires, si la Commission des Droits de la Personne fédérale reconnaissait leurs allégations.

Hansen a dit que les accusations contre le contremaître feraien l'objet d'une enquête, mais que pour le moment, son renvoi constituerait un préjudice. Cette dernière décision était "non-négociable", a dit Hansen, car il n'y avait comme évidence que des "dépositions sur la foi de tiers", contre le contremaître. Lyle Longclaws, Grand Chef de la Confédération des Quatre Nations et John Morrisseau, Président de la Fédération des Métis du Manitoba, qui étaient chargés des négociations, n'ont pas insisté sur ce point.

La réunion s'est terminée amicalement, une heure après que les 40 Indiens et Métis

aient essayé d'occuper les lieux.

Par la suite, Hansen a déclaré qu'il était satisfait des résultats, bien qu'il n'en approuve pas "l'aspect réjouissant". Il a ajouté qu'il avait été content d'avoir la possibilité de se réunir en tête-à-tête avec leurs Leaders.

"De chaque côté, on a eu la possibilité d'exprimer ses sentiments et ses préoccupations, avec plus d'ampleur qu'on ne peut le faire au téléphone," a-t-il précisé.

Morrisseau a déclaré que les Autochtones avaient gagné du

terrain dans leur lutte contre la discrimination, en obtenant la sécurité de l'emploi pour leurs travailleurs.

"La chose immédiate à régler était la question de subsistance pour nos hommes," a dit Morrisseau. "L'autre question (celle du contremaître) peut être réglée par l'enquête."

La prochaine étape, a-t-il ajouté, sera de convaincre la GRC d'abandonner les accusations contre les 19 femmes et quatre hommes arrêtés à Dauphin. Huit d'entre eux sont des adolescents.

## Un indien officier de l'état civil

Pour la première fois, dans l'histoire du Ministère des Affaires Indiennes, un Indien s'est vu confié le poste d'Officier de l'état civil (chargé de l'inscription des Indiens).

Leslie G. Smith, âgé de 54 ans, membre de la Bande des Six Nations en Ontario, a été nommé Chef de la Division des Membres et Officier d'état civil, du Programme des Affaires Indiennes et Inuits, le 22 juin dernier. Bien qu'il déclare que le poste soit plus administratif qu'autre chose, Smith ajoute qu'il "veut surtout être au service du peuple Indien."

Il estime que cela signifie une amélioration des communications avec les Bandes de tout le pays. Il y a eu plusieurs nouvelles lois concernant l'inscription des membres et il veut s'assurer que tout le monde en comprend le sens.

Par exemple, deux nouveaux éléments de la législation ont donné aux Bandes individuelles, le droit d'abroger la section 12(1)(b) et la section 12(1)(a):4 de la Loi sur les Indiens; ces sections déterminent le statut des femmes qui épousent des non-Indiens, ainsi que la clause de la 'double mère' qui stipule que toute personne née après 1951 et qui a une mère non-Indienne et une grand-mère non-Indienne du côté de son père, perd son statut après avoir atteint l'âge de 21 ans.

Smith dit qu'à cause des éléments comme les critères déterminants si une Bande est éligible selon la nouvelle loi, pour abroger les deux sections et se prévaloir de la pérénité de cette action, la législation manque de clarté. Il est de son ressort de clarifier ces aspects de la loi.

Par exemple, Smith a déjà reçu un certain nombre de demandes à savoir, si une fois que la section 12(1)(b) est abrogée, cette action a un effet permanent. J'ai dû répondre non, l'action est réversible. Mais c'est là le rôle de sa section : "être accessible et informative."

Dans son domaine, il n'a

aucun pouvoir pour déterminer l'éligibilité des Bandes individuelles. Il se contente de recueillir les informations nécessaires et de les communiquer à ceux qui prennent les décisions dans le bureau du Ministre.

Quand on lui a demandé s'il pensait que sa section serait éventuellement supprimée, du fait que de plus en plus les Bandes obtiennent le pouvoir de déterminer leurs propres adhésions, Smith a répondu "cela nous donne encore plus de travail. Avant nous traitions seulement avec les bureaux régionaux, mais maintenant nous devons traiter avec chaque Bande qui administre sa propre liste d'adhérents."

Cela signifie qu'il a lieu d'écrire une lettre à chaque région chaque fois qu'il y a quelque chose de nouveau, la division des adhésions doit en écrire environ 10 car "nous désirons traiter sur une base individuelle avec chaque groupe." Il y a maintenant plus de 100 Bandes qui exercent le pouvoir sur leurs adhésions.

Smith est avec le Ministère depuis 1970. Avant cela, il travaillait dans des bureaux d'agence et avec son Conseil de Bande en Ontario. Smith dit qu'il "n'est pas du tout politisé."

"J'ai agi de cette façon parce que je pense que c'est probablement la voie à suivre," a-t-il dit, expliquant que d'autres personnes qui ont travaillé au bureau de Bande des Six Nations ont montré la voie au Ministère.

Commentant son nouveau poste, Smith a déclaré: "J'ai du plaisir à entreprendre cette activité, afin de montrer aux gens qu'un Indien peut faire ce travail aussi bien que n'importe qui . . . et peut-être mieux."

Il estime que le poste exige la sensibilité d'une personne qui a partagé beaucoup d'expériences identiques à celles du peuple avec lequel elle doit traiter. Cela se manifeste "dans l'esprit avec lequel on répond aux Bandes," a conclu Smith.

## Des œuvres de Chee Chee

OTTAWA, Ont. — La section des fraudes commerciales de la GRC fait une enquête sur l'écoulement de certaines œuvres de feu Benjamin Chee Chee, un artiste Ojibway qui s'est pendu dans sa cellule d'une prison d'Ottawa en 1977.

D'après l'inspecteur Patrick Cummins la GRC a entrepris les recherches au cours de la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet. Mais il n'a pas voulu dire où les recherches ont eu lieu et si l'on avait saisi des tableaux.

La longue enquête n'a "rien à voir avec l'authenticité des œuvres . . ." a déclaré Cummins. "Nous nous intéressons à l'écoulement de certains des biens de Chee Chee à la suite de son décès."

Cela n'est pas la première

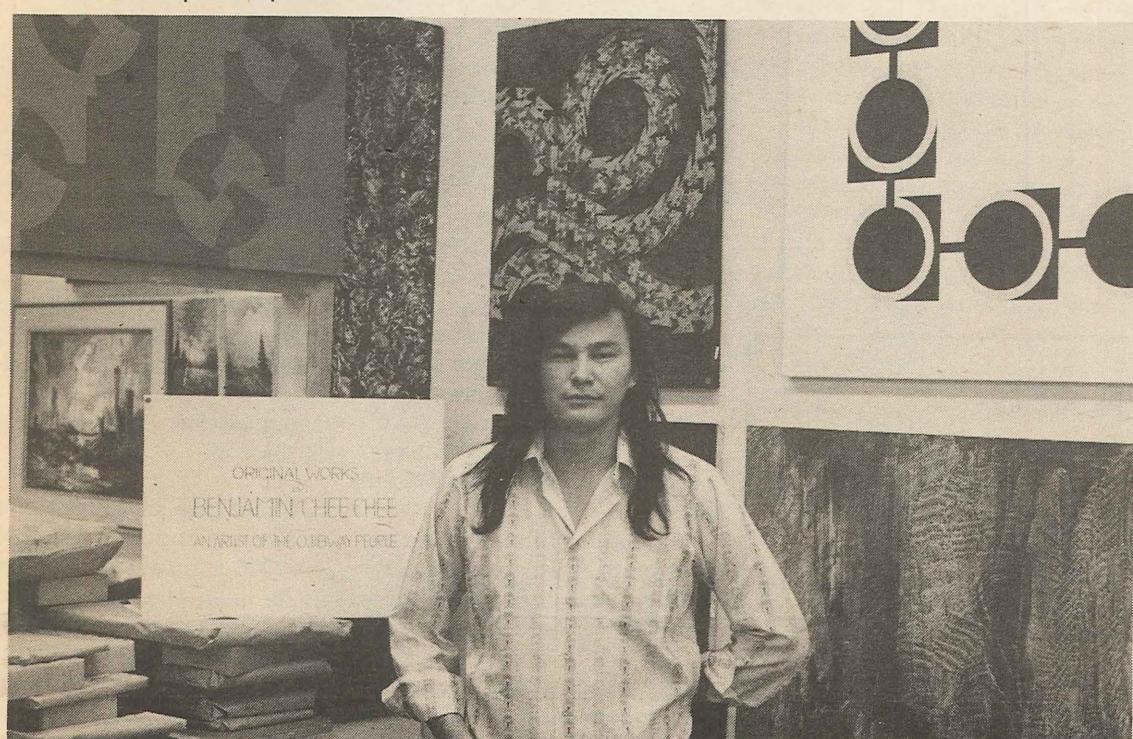
enquête du genre. Il y a un an, un porte-parole du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord a déclaré que le Ministère enquêtait sur la vente d'œuvres de Chee Chee effectuée par le Canadian Indian Marketing Service, une ancienne branche de marketing du Ministère.

John Piper, qui était alors un agent du développement économique du Ministère, a déclaré qu'une édition limitée des gravures de Chee Chee avait été vendue avant la vente aux enchères publique, organisée il y a un an, pour liquider les réserves d'œuvres d'art et d'artisanat Indien, du Service de marketing. Piper a dit que ces gravures avaient été vendues comme marchandises endommagées, qui valaient paraît-il moins que leur valeur

intrinsèque sur le marché. "Si l'on peut prouver que ces œuvres n'étaient pas endommagées, on nous doit alors environ 6,000 dollars," a précisé Piper.

Jim Wright, Directeur des Services des Programmes du Ministère a dit que l'enquête avait été confiée à la GRC au mois de juillet. Mais Cummins n'a pas voulu établir de relations entre les enquêtes de la police et du Ministère.

Lorsque Chee Chee a été emprisonné en 1977, sous l'accusation d'ivrognerie, il était déjà un artiste réputé. Quand il s'est suicidé, ses œuvres ont augmenté de valeur et certaines des éditions limitées de ses gravures se sont vendues entre 1,200 et 2,000 dollars. L'une d'entre elles est montée jusqu'à 950 dollars.



Feu Benjamin Chee Chee, photographié un an avant son décès, devant une exposition de ses œuvres d'art.

# MOVIE REVIEW — Windwalker

If you want to see the only really good movie about Indians that the motion picture industry has ever done, go see 'Windwalker' — you won't regret it.

Acclaimed "the most authentic film ever produced... The roots of the American Indian," "Windwalker" was honoured with four American Motion Picture Awards at the Fifth Annual American Indian Film Festival held at the historic Place of Fine Arts Theatre in San Francisco, November 13 to 15, 1980.

The film also took two other top awards during the 3-day festival: best screenplay went to Ray Goldrup of Windwalker and best art direction went to Thomas Pratt for his work in the film.

17-year-old Serene Hedin, acting in her first major motion picture as Tashina, took the most promising actress award at the festival.

The film Windwalker (Pacific International Enterprises) is based on a Cheyenne legend which pre-dates the coming of the white immigrants. Set amidst the great Cheyenne/Crow wars, it is a tale of love and grief and how two brothers were reunited through a miracle.

The movie begins with an old man, Windwalker himself,

telling a story to his grandchildren.

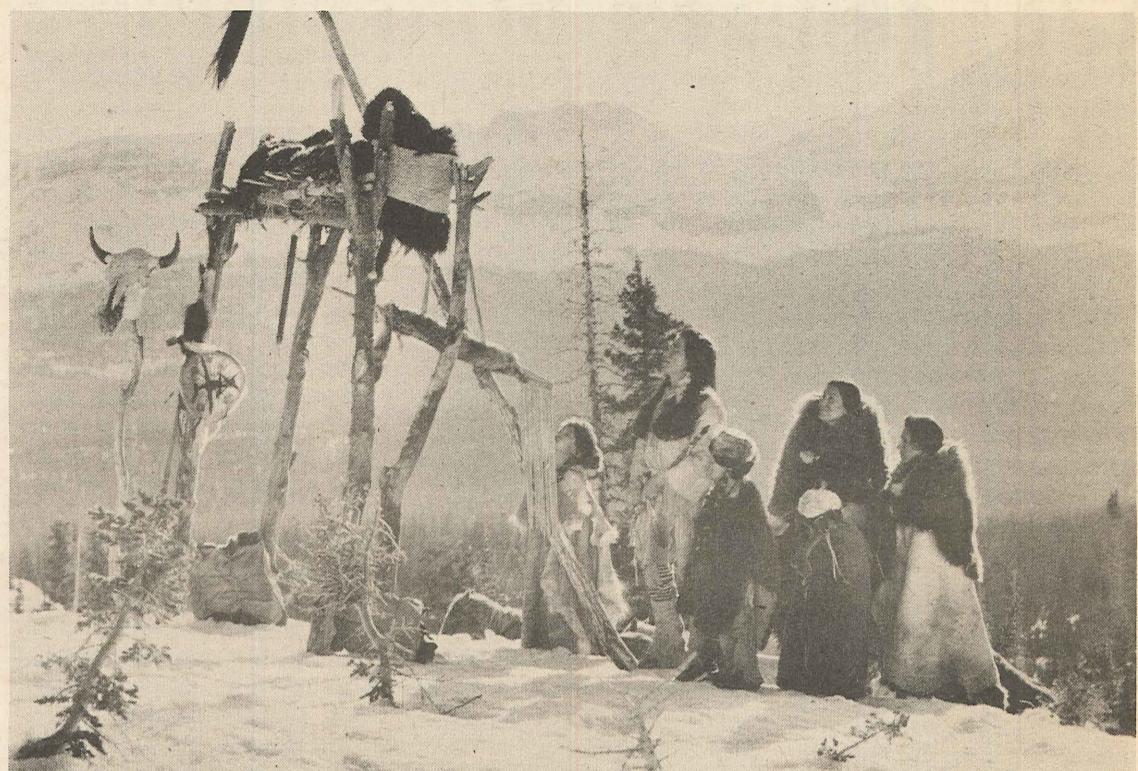
Once, while he was still a young man, Windwalker fell in love with a beautiful woman whose name was Tashina. After a time, the young man approached the father to buy Tashina, but he was stopped dead by the sight of another man there before him. This other man was also a suitor asking for Tashina's hand.

In order to show that he was the better man, Windwalker carries out a daring raid on the Crow horse herds. The raid is a success, and Windwalker wins Tashina. The other suitor, however, is insulted and he vows to one day take Tashina away from Windwalker.

Three years pass. And, one day, the rival spies his chance. Windwalker and Tashina are playing with their small twin sons away from the main camp and they do not suspect any danger. Then, without warning, Windwalker's rival swoops down on them with the aid of a Crow warrior.

In the ensuing struggle, Windwalker kills the rival, Tashina dies, and one of the twins is carried off. And, even though Windwalker searches for years, the young son cannot be found.

Now that his tale is finished, the old man, Windwalker dies and is carried to his scaffold by



his remaining son and his family. But the story does not end here. The son and his family are attacked by a band of Crows led by none other than the warrior who carried off Windwalker's other son. The rest of the movie is filled by the Crow attack, and the miracle that saves them.

The movie Windwalker is a unique experiment by the film community. It is a movie about Indians who have never experienced the white influence. The actors in the movie are all Indians, and all dialogue, except for the narration, is in either Cheyenne or

Crow with English subtitles.

As a movie, it's a masterpiece. Filled with the panoramic beauty of the Cheyenne mountains, it evokes all emotions to react.

Heart-strings are tugged by the love of Windwalker and Tashina; rage is built by the capture of Windwalker's son; hatred is inspired by the cruelty of the Crows; and, laughter is demanded by the fate of Windwalker as an old man.

As a legend, Windwalker captures the pride of the Cheyenne and the fierce hatred they had for their Crow rivals.

to demonstrate these emotions than a story telling how the Crow broke up a family — the basic unit of life.

This film is a must for everyone, but especially for the native person. Windwalker, as a legend, captures the true pride of the pre-European Cheyenne and the fierce hatred they had for their Crow rivals.

So if you want to see Indian life depicted as it was before the coming of immigrant whites, without any of the historic misconceptions of its barbaric nature, this film is for you.

## Brutal & barbaric

(continued from page 1) who observed the violence of the first attack, June 11. The witnesses describe the actions of the QPP and the rest of Quebec's legal force in the invasion. But, instead of being paraphrased, these accounts have been left intact and are sometimes quite graphic.

Gaspe said the reason behind this approach was to "inform the public of the realities of government and police actions in 1981." Although there have been other examples of

these actions against reserves, Gaspe continued, Restigouche is the best, "or worst", example of all. "No other was carried out with this amount of atrocities and brutalities."

According to the report, an untold number of people were hurt by members of the legal force, most of whom were riot-equipped during the two invasions. Three of the injured Micmacs required urgent medical attention, but the report says "they spent the

night in the prison infirmary without receiving the proper medical treatment." One spent the entire night in prison before being transferred to a hospital.

Bill Flammand said another reason the NIB issued the report was to make sure the situation got the attention it deserved before it "faded from view. The rest of Canada doesn't think of Restigouche anymore. They've already forgotten."

The NIB executive ordered four investigators, including NIB president Del Riley, its

resident elder, Wallace LaBillois, Danny Gaspe and the Union of Ontario Indian's Fred Isaac, to the scene two days after invasion number one. The team was to prepare a report suitable to present to Parliament in Ottawa.

The invasion was "an illegal act by a government whose jurisdiction doesn't include Indian reserves," Flammand says. Therefore the NIB executive feels it is up to the federal government, which has jurisdiction over reserves, to find a remedy.

Quebec's justification for sending its two huge forces of riot-equipped police and law officers was that Restigouche fishermen were netting salmon illegally.

Had the Restigouche Council concluded this year's version of the annual salmon agreement negotiations with the province, they would have been in a legal position to fish, according to Quebec's rationalization. But, because the Micmacs decided to fish after negotiations broke down, June 8, showing no intention of resuming the talks, Quebec sent 550 men against them.

## Indians losing

(continued from page 1)

system which has resulted in Indian children being caught in a "Catch 22" with the federal and provincial governments.

Traditionally, he said, treaty Indians have looked to the "massive apparatus" of the federal government to protect them and provide services. But, when pressed to improve social and health programs, the federal government claims it's all a provincial responsibility, Garson says.

Citing a 1976 Manitoba Court of Appeal ruling that native health and welfare is a provincial responsibility, Garson said the precedent has never been challenged because treaty Indians still want to align themselves with the federal government.

Dr. Ferguson agreed, saying that Indians have to take over their own programs so that, hopefully, this would eliminate mistakes made in trying to improve their communities.

## INDIAN NEWS

**Editor**  
**Howard Bernard**

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News  
Ottawa, Ontario K1A 0H4  
phone (819) 994-1226

**A/Editor**  
**Rob't Belfry**

Had the Restigouche Council concluded this year's version of the annual salmon agreement negotiations with the province, they would have been in a legal position to fish, according to Quebec's rationalization. But, because the Micmacs decided to fish after negotiations broke down, June 8, showing no intention of resuming the talks, Quebec sent 550 men against them.

# Revue du cinéma

Si vous voulez voir le seul excellent film sur les Indiens, que l'industrie cinématographique ait jamais produit, je vous recommande 'Windwalker'; vous ne le regretterez pas.

Proclamé "le film le plus authentique jamais produit . . . The roots of the American Indian, (Les Racines des Indiens Américains)", Windwalker a été honoré de quatre trophées American Motion Picture Awards, lors du cinquième Festival annuel du film Indien Américain qui s'est tenu du 13 au 15 novembre 1980, dans le site historique du Theatre of Fine Arts à San Francisco.

Et Windwalker a reçu sa part de trophées. Le gagnant Keith Merrill a reçu le trophée du meilleur directeur, l'un des quatre du Festival du film Indien Américain, pour Windwalker. Serene Hedin, âgée de 17 ans, jouant dans son premier film important, le rôle de Tashina s'est vue décerner le trophée de l'actrice la plus prometteuse du Festival.

Le film a aussi reçu deux autres trophées au cours des trois jours du festival : celui du meilleur scénario, remporté par Ray Goldrup dans Windwalker et celui de la meilleure direction artistique remporté par Thomas Pratt, pour son travail dans le film.

Ce film, (produit par la Pacific International Entreprises) est basé sur une légende cheyenne qui a précédé l'arrivée des immigrants blancs. L'action se situe à l'époque des grandes guerres cheyenne/crow. C'est une histoire d'amour et de tribula-

tions qui concerne deux frères qui se retrouvent par miracle.

Le film débute lorsqu'un vieillard, Windwalker lui-même, raconte une histoire à ses petits enfants.

Quand il était jeune, Windwalker était devenu amoureux d'une superbe jeune femme dont le nom était Tashina. Après un certain temps, le jeune homme demanda au père s'il pouvait acheter Tashina, mais il fut arrêté net à la vue d'un autre homme qui était arrivé avant lui. Cet homme, lui aussi venait demander la main de Tashina.

Pour montrer qu'il était un meilleur homme, Windwalker entreprend une incursion intrépide pour enlever des chevaux aux Crows. Son projet réussit et il gagne Tashina. L'autre prétendant en est insulté et se jure qu'un jour il enlèvera Tashina à Windwalker.

Trois années passent et un jour, le rival saute sur une occasion. Windwalker et Tashina sont en train de jouer avec leurs deux petits jumeaux, loin du camp, ne craignant aucun danger. Alors, sans avertissement, le rival leur tombe dessus, avec l'aide d'un guerrier Crow.

Dans la lutte qui s'en suit, Windwalker tue son rival, Tashina est tuée et l'un des jumeaux est enlevé. Durant des années, Windwalker cherche son fils mais ne le retrouve pas.

Son histoire terminée, le vieillard Windwalker meurt et sa dépouille mortelle est inhumée par son fils et sa famille.



le. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le fils et sa famille sont attaqués par une bande de Crows dirigée par le guerrier qui avait enlevé le premier jumeau de Windwalker. Le reste du film relate l'attaque des Crows et le miracle qui a sauvé cette famille.

Le film Windwalker est une expérience unique de film communautaire. Il est imprégné de la vie des Indiens qui n'ont jamais subi l'influence des hommes blancs. Les acteurs sont tous des Indiens et les dialogues, à l'exception de la narration, sont soit en langue cheyenne, soit en langue crow, avec les sous-titres en anglais.

Dans la lutte qui s'en suit, Windwalker tue son rival, Tashina est tuée et l'un des jumeaux est enlevé. Durant des années, Windwalker cherche son fils mais ne le retrouve pas.

Son histoire terminée, le vieillard Windwalker meurt et sa dépouille mortelle est inhumée par son fils et sa famille.

Ce film est un chef-d'œuvre. Les images magnifiques se déroulent dans le superbe panorama des montagnes cheyennes qui évoquent à la perfection les émotions du sujet.

Les cordes sentimentales vibrent avec l'amour de Windwalker et de Tashina; la rage est soulevée par l'enlèvement du fils de Windwalker; la haine est inspirée par la cruauté des Crows; et les rires fusent devant les facéties de Windwalker vieillard.

Comme légende, Windwalker fait ressortir la fierté des Cheyennes et la haine profonde qu'ils avaient pour les Crows. Et comment démon-

trer mieux ces émotions, qu'en racontant l'histoire de la rupture d'une famille, l'unité fondamentale de la vie.

Ce film doit être vu par tout le monde, spécialement par les Autochtones. En tant que légende, Windwalker met en relief la vraie fierté des Cheyennes d'avant l'époque des Européens et la haine féroce qu'ils avaient pour leurs rivaux Crows.

Ainsi, si vous voulez voir la vie Indienne dépeinte, telle qu'elle était avant l'arrivée des immigrants blancs, dépouillée des fausses idées historiques sur sa nature barbare, ce film est pour vous.

## Brutal (suite de la page 1)

réserves, Restigouche constitue le meilleur, "ou le pire" de tous les cas. "Pas un autre n'a été entrepris avec autant de brutalités et d'atrocités."

D'après le rapport, un nombre indéterminé de personnes ont été frappées par les membres du service d'ordre qui pour la plupart étaient équipés de leur tenue d'émeute au cours des deux invasions. Trois des blessés Micmacs ont du recevoir des soins d'urgence, mais le rapport précise "qu'ils ont passé la nuit dans l'infirmerie de la prison sans recevoir de traitements médicaux." L'un d'eux a passé

toute la nuit dans la prison, avant d'être transporté à l'hôpital.

Bill Flammand a dit qu'une autre raison pour laquelle la FIC a publié ce rapport a été de s'assurer d'attirer l'attention sur la situation avant "qu'elle tombe dans l'oubli. Le reste du Canada ne pense plus du tout à Restigouche. Ils l'ont déjà oublié."

Les autorités de la FIC ont ordonné à quatre enquêteurs, y compris le Président de la FIC Del Riley, son Ancien résident Wallace LaBillois, Danny Gaspe et Fred Isaac de l'Union des Indiens de l'Ontario, de se rendre sur les lieux, deux jours

après la première invasion. L'équipe devait préparer un rapport qui devait être présenté au Parlement à Ottawa.

L'invasion a constitué un acte illégal de la part d'un gouvernement dont la juridiction n'inclut pas les réserves Indiennes," a dit Flammand. Par conséquent, les autorités de la FIC estiment qu'il revient au gouvernement fédéral, qui a la juridiction dans les réserves, de trouver un remède.

La justification de Québec, pour envoyer ses troupes de police massives, équipées en tenue d'émeute et ses agents de la loi, était que les pêcheurs de Restigouche prenaient illé-

galement du saumon dans leurs filets.

Si le Conseil de Restigouche avait conclu l'accord de cette année, suivant les négociations annuelles sur la pêche au saumon avec la province, il se serait trouvé dans une situation légale pour pêcher, sui-

## Leur foi (suite de la page 1)

triques qui entreprennent d'aider, finissent pas essayer d'assimiler à leur culture les 2,400 enfants autochtones qui sont aux soins de la province.

Graeme Garson, agent général en chef de la Société Juridique du Manitoba et ancien juge de la Cour provinciale, a déclaré au groupe qu'il appartient aux Leaders Indiens de prendre l'initiative et de demander des programmes de services de santé et sociaux de bonne qualité, dans les réserves.

Garson a ajouté que des antécédents légaux existent pour que les Autochtones demandent des soins de qualité optimale, de la part de la province. Il espère que quelqu'un voudra lancer un défi au système qui a pour résultat que les enfants Indiens sont coincés entre deux feux, du gouver-

vant le raisonnement de Québec. Mais du fait que les Micmacs ont décidé de pêcher après que les négociations aient été rompues le 8 juin, montrant aucune intention de reprendre les pourparlers, Québec a envoyé 550 hommes contre les Micmacs.

## NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur  
Howard Bernard

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'il renferme ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

**"Nouvelles indiennes"**  
Ottawa, Ontario K1A 0H4  
téléphone (819) 994-1226

Rédacteur A  
Rob't Belfry

Citant une jurisprudence de la Cour d'Appel du Manitoba en 1976 stipulant que la santé et le bien-être des Autochtones est une responsabilité provinciale, Garson a dit que ce précédent n'a jamais été mis au défi, parce que les Indiens veulent toujours s'aligner avec le gouvernement fédéral.

# Police evict protesters

VANCOUVER, B.C. — In a late move, July 27, Vancouver police forcibly evicted about 100 protesters who were occupying the offices of the Department of Indian Affairs here, since July 20.

Fred Walchi, BC director-general for the department, said the government had exhausted all avenues of peaceful negotiation before asking police to move in.

Walchi said that, while the removal was under way, some protesters left the offices peacefully while others offered only passive resistance. It is up to the police to determine whether charges of public mischief would be laid.

While Indians chanted outside the building, police removed the protesters one by one. It took about four police to carry each Indian from the office.

About 40 Indians, mostly women and children, took over the offices a week before to protest squalid conditions on reserves, a reduction in government funding and poor treatment from government representatives. The protesters said they would not leave the offices until federal Indian Affairs Minister John Munro met with them personally.

Munro had offered to meet with a delegation of the protesters in Ottawa if they ended their occupation. This offer was turned down by the group who said they would meet

Munro in Vancouver or not at all.

Two other demands made by the women — that Walchi resign because he allegedly dispensed department funds in a political fashion, and that an independent inquiry be held into the operations of the department — were also turned down, according to the special assistant to the BC regional-director, Duncan Clark.

"We've had investigation after investigation and we have made some changes — we've got a management improvement program in operation right now — but he (Munro) said we don't need another inquiry."

"He said no to a special inquiry, he said no to Walchi's firing, he has said no to his meeting them out here immediately," Clark said.

The day before the eviction, BC Senator Ray Perrault represented an ailing Munro in a six-hour meeting with the natives occupying the 15th floor offices. But, according to Terri Williams, one of the protesters, the meeting solved nothing.

"We want a yes or no answer to our demands and that's what we're sticking to," she said. "He said he was going to make contact with Munro and get back to us."

At the time, Munro was still recovering from a recent hernia operation.



Fred Walchi, DIA regional-director of B.C.

## Shadow

(continued from page 2)  
governments and outside organizations pay little attention to social development.

She cited an application for

assistance to operate a resource centre for alcohol addicts. After the Band had invested over \$20,000 in the project, the application was turned down by the Native Alcohol Centre in Winnipeg.

According to local magis-

## Names in the news

Once Alberta and Ottawa resolve their oil-pricing dispute, says former Indian Association of Alberta president Joe Dion, northern Alberta Indians plan to buy into the Cold Lake oil sands project. Even though Alberta has refused to guarantee loans for the seven Bands he works with, Dion says, they plan to buy at least five per cent of the project. They are "excited and optimistic" about their chances for success, Dion says . . . Preliminary testing has shown mercury levels to be so high in 70 out of 100 Indians tested in South Indian Lake, Manitoba, Judge Patrick Ferg had ordered a complete round of testing for the Band and five others — Nelson House, Cross Lake, Norway House, Split Lake and York Landing. Winnipeg county court Judge Ferg is acting as arbitrator under terms of the Northern Flood Agreement, signed in 1977 by Manitoba Hydro, the provincial and federal governments and the six Bands. Under the agreement, any flooding and environmental damage which, like the high levels of mercury, has been caused by Manitoba's hydro projects must be compensated for . . . Wally McKay, Grand Chief of Grand Council Treaty No. 9 has challenged the Ontario government to repeal the Environmental Assessment Act. The act is no good, McKay says because, in cases like the government's exemption of the Detour Lake access road from provisions of the act, "(Ontario Premier Bill) Davis's government is manipulating the assessment process to meet its own political ends." . . . Calling visions of Restigouche to mind, Chief Louis Basile led members of his Montagnais Band to the Mingan River in Quebec to protest Quebec fishing regulations and to net salmon. Duncan Miller, a New York investment dealer who owns the river, said he was willing to do anything to avoid being in the middle of another salmon war. Miller said he offered to sell the river back to Quebec and he offered to pay the Indians \$2,000 to buy salmon and avoid a confrontation. But he was laughed at. Jean-Charles Petacho, manager of the Mingan Band, chuckled when he heard the offer, and said, "Two thousand bucks to pacify the Montagnais. We're not angry. All we want to do is eat salmon . . . This is our way of life."

Chief Elijah Harper, of the Red Sucker Band in Manitoba, has been nominated as the NDP candidate in the northern Manitoba constituency of Rupertsland in the next provincial election. The seat is currently held for the NDP by Harvey Bastrom. Because of the constituency's new boundaries, Bastrom said he thought it would be best if Rupertsland was represented by a treaty Indian . . . Chief Delbert Horton says he's proud that his Rainy River Band in Ontario figured out "a truly Canadian gift" to send as a wedding present to Prince Charles and Lady Diana. Horton said his Band sent 20 pounds of wild rice wrapped in deer skin as their gift to the Royal couple. The skin was signed by all 300 members of the Band. And, Horton says an elder thought to add a pouch of tobacco to the present because "when you feed someone you also give him tobacco." . . . A record price of \$19,000 was paid for a single work of Inuit art at Sotheby Parke-Bernet's July auction of Inuit and native Canadian art in Toronto. The whale bone carving by Spence Bay artist Karoo Ashevak dramatically exceeded presale estimates of between \$8,000 and \$10,000. The carving was only the sixth by Ashevak ever to reach public auction.

## Warriors can relax

RESTIGOUCHE, Que. — Relaxing in his dining room, Chief Alphonse Metallic sat with his family and the now familiar figure of a reporter and sipped on a beer.

"I guess I can send my warriors home now," he said with a heavy laugh, "everything is settled."

But, his claim to victory, after successfully defying Quebec salmon fishing regulations, and the favourable publicity it gained the Micmacs, has been clouded by an outbreak of violence in the neighboring white community of Pointe-a-la-Croix.

"The salmon war is over," said Fred Isaac, a Micmac who works with the National Indian Brotherhood. "The race war has begun."

Last week, two Indians were shot and wounded outside the Brassette-Frontiere bar which featured nude dancers. The wounded men and the white security guard who fired warning shots at

them insist police buckshot hit the Indians.

Provincial police spokesman Bertin Barrette says it won't be known who shot the men until the investigation is completed. But, he was quick to suggest arson in fires of late July which destroyed the bar and the home of Rodolphe Nadeau, co-owner of the Brassette.

"They're pointing all their fingers at the Indians," said Raymond Metallic of the Amerindian police force on the reserve. White people suspect the Indians, he added, but feeling on the reserve is that the fires may have been set by non-Indians.

Chief Metallic and Restigouche came to national prominence this summer when the salmon war between the Quebec government and Indians hit the headlines after Quebec took firm action in an effort to stop the Micmacs netting salmon.

Reporters working out of a

trate Jean Folster "even heavy drinkers want a centre like that where they can get help."

Mayor Ed Campbell said, "signs that lead to personal tragedies are everywhere in this community. They are especially evident at our employment offices where so

many young people come and are sent away empty-handed. You can also read them on welfare day when people line up for food."

"People look for a way out and a lot of them turn to booze. The saddest thing is that welfare has become an

motel on the reserve lapped up colorful quotes from the Chief which ran from poetic — "As long as the river will run the Indians will fish salmon" — to outrageous, when he called Quebec's fisheries minister a "son of a horse".

The first wave of reporters came after a combined force of Quebec Provincial Police and game wardens descended on the reserve seizing salmon nets and as a National Indian Brotherhood report states, brutalizing Indians.

A heavily-armed force of police and wardens returned for a second raid and the reporters got a taste of Quebec Provincial Police diplomacy when they were told, "Stop or we'll shoot," as they approached sand-bagged police lines.

About 100 nets were seized, but the government did not follow through on threats to raid again and the Micmacs kept fishing until the end of the salmon run.

accepted way of life."

The only hope for Norway House, about 450 kilometres north of Winnipeg, and other communities locked into large-scale unemployment, is to find ways of investing welfare dollars in long-term employment, Campbell said.

# Protestataires évincées

VANCOUVER, C.B. — Le 27 juillet, dans un dernier effort, la police de Vancouver a évincé de force, environ 100 protestataires qui occupaient les bureaux du Ministère des Affaires Indiennes dans cette ville, depuis le 20 juillet.

Fred Walchi, Directeur général du MAIN pour la C.B., a déclaré que le gouvernement avait épuisé tous les moyens paisibles de négociation, avant de faire appel à la police.

Walchi a dit que lorsque l'opération était en cours, certaines protestataires avaient quitté les bureaux calmement, alors que d'autres avaient seulement opposé une résistance passive. Il appartient à la police de déterminer si des accusations doivent être portées pour désordre public.

Pendant que des Indiens chantaient à l'extérieur de l'édifice, la police a enlevé les protestataires l'une après l'autre. Il fallait quatre policiers pour transporter chaque Indien en dehors du bureau.

Environ 40 Indiens, pour la plupart, des femmes et des enfants, avaient pris possession des bureaux une semaine auparavant, pour protester contre les conditions minables dans les réserves, contre la réduction des fonds du gouvernement et les mauvais traitements de la part des représentants du gouvernement. Les protestataires ont dit qu'ils ne quitteraient pas les bureaux tant que le Ministre des Affaires Indiennes John Munro ne viendrait pas les rencontrer personnellement.

Munro avait offert de rencontrer leur délégation à Ottawa, s'ils mettaient fin à l'oc-

cupation des lieux. Le groupe refusa cette offre, disant qu'ils rencontreraient Munro à Vancouver, ou pas du tout.

Deux autres demandes faites par les femmes, l'une pour que Walchi démissionne parce que paraît-il il dilapidait les fonds du Ministère d'une façon politique, et l'autre pour qu'une enquête indépendante soit effectuée sur les opérations du Ministère, ont été refusées, d'après Duncan Clark adjoint spécial du Directeur régional de C.B.

"Nous avons eu des enquêtes, suivies d'autres enquêtes et nous avons effectué certains changements, nous avons maintenant un programme d'amélioration de la gestion qui est en cours, mais Munro a dit que nous n'avons pas besoin d'une autre enquête."

"Il a dit non pour une enquête spéciale, il a dit non pour le renvoi de Walchi, il a dit non pour une réunion ici, avec eux immédiatement," a déclaré Clark.

Le jour précédent l'éviction, le Sénateur May Perrault de C.B., a représenté Munro qui était malade, dans une réunion qui a duré 6 heures, avec les Autochtones qui occupaient les bureaux du 15ème étage. Mais d'après Terri Williams, l'une des protestataires, la réunion n'a rien résolu.

"Nous voulons une réponse à nos demandes, un oui ou un non, et nous n'en démodrions pas," a-t-elle dit. "Il a dit qu'il allait contacter Munro et revenir nous voir."

À ce moment là, Munro se remettait d'une récente opération, d'hernie.



Fred Walchi directeur régional du MAIN en C.B.

PENTICTON (C.B.): d'un mot indien signifiant "l'endroit éternel".

MANIWAKI (QUÉ.): mot algonquin signifiant "terre de Marie".

## LES NOMS DANS LES NOUVELLES

Une fois que l'Alberta et Ottawa auront résolu leur querelle sur le prix du pétrole, a dit Joe Dion, ancien Président de l'Association des Indiens de l'Alberta, les Indiens du Nord de l'Alberta projettent d'acheter des parts dans le projet des sables bitumineux de Cold Lake. Même si l'Alberta refuse de garantir des prêts aux sept Bandes avec lesquelles il travaille, Dion dit qu'ils comptent acheter au moins cinq pour cent du projet. Ils sont "excités et optimistes" quant à leurs chances de succès, d'après Dion. . . . Une analyse préliminaire a indiqué que les taux de mercure sont si élevés chez 70 pour cent des Indiens examinés à South Indian Lake au Manitoba, que le Juge Patrick Ferg a ordonné une série complète d'exams pour la Bande ainsi que cinq autres : Nelson House, Cross Lake, Norway House, Split Lake et York Landing. Le Juge Ferg du Tribunal de Comté, agit comme arbitre, suivant les termes de l'accord sur les inondations nordiques, signé en 1977 par l'Hydro Manitoba, les gouvernements fédéral et provincial et les six Bandes. Suivant cet accord, les dommages causés par inondation ainsi qu'à l'environnement, comme les taux élevés de mercure qui sont dus aux projets hydro du Manitoba, doivent faire l'objet de compensations . . . . Wally McKay, Grand Chef du Traité du Grand Conseil No. 9, a lancé un défi au gouvernement de l'Ontario, pour que ce dernier abroge la Loi de l'évaluation de l'environnement. La loi n'est pas bonne, dit McKay parce que dans les cas comme celui de la Loi, le gouvernement du Premier Ministre de l'Ontario Bill Davis, manipule le processus d'évaluation, afin d'atteindre ses propres objectifs politiques. . . . Nous rappelant les souvenirs de Restigouche, le Chef Louis Basile a conduit les membres de sa Bande Montagnais à Mingan River au Québec, pour protester contre les règlements Québécois de la pêche au saumon. Duncan Miller, un courtier en valeurs de New York qui est propriétaire de la rivière a déclaré qu'il ferait tout pour éviter de se trouver au milieu d'une autre guerre du saumon. Miller a dit qu'il avait offert de vendre la rivière au Québec et qu'il avait proposé de payer 2,000 dollars aux Indiens pour qu'ils achètent du saumon afin d'éviter une confrontation. Mais on lui a ri au nez. Jean-Charles Petacho, gérant de la Bande Mingan, a doucement ri quand il a entendu l'offre et a dit: "Deux mille dollars pour pacifier les Montagnais ? Nous ne sommes pas affamés. Tout ce que nous voulons c'est manger du saumon . . . C'est notre façon de vivre." . . . Le Chef Elijah Harper, de la Bande Red Sucker du Manitoba, a été nommé candidat du NPD dans la circonscription du Rupertsland dans le Nord du Manitoba, pour les prochaines élections provinciales. Le siège est actuellement occupé pour le NPD par Harvey Bastrom. À cause des nouvelles limites de la circonscription, Bastrom a jugé qu'il valait mieux que Rupertsland soit représentée par un Indien inscrit . . . . Le Chef Delbert Horton a déclaré qu'il est fier que sa Bande de Rainy River en Ontario, ait eu l'idée d'envoyer un "véritable cadeau Canadien" comme cadeau de mariage au Prince Charles et à Lady Diana. Horton a dit que sa Bande avait envoyé au couple royal, 20 livres de riz sauvage, emballées dans une peau de chevreuil. La peau a été signée par les 300 membres de la Bande. Et Horton a dit qu'un ancien avait eu l'idée de joindre à ce cadeau, une poche de tabac, car, "lorsque l'on nourrit quelqu'un, on lui offre aussi du tabac." . . . Un prix record de 19,000 dollars a été payé pour une œuvre d'art Inuit unique, au cours de la vente aux enchères de Sotheby Parke Bernet pour la vente d'œuvres d'art Inuits et Autochtones du Canada, au mois de juillet à Toronto. L'os de baleine sculpté par l'artiste de Spence Bay Karoo Ashevak, a d'une façon spectaculaire dépassé les évaluations qui avaient précédé la vente et qui se situaient entre 8,000 et 10,000 dollars. La pièce de sculpture était seulement la sixième d'Ashevak à être présentée lors d'une vente aux enchères publique.

## Les guerriers Micmacs

RESTIGOUCHE, Qué. — Se reposant dans sa salle à manger, le Chef Alphonse Metallic était assis avec sa famille en présence d'un reporter, dégustant un verre de bière.

"Je crois que maintenant je peux renvoyer mes guerriers chez eux," a-t-il dit avec un gros rire, "tout est maintenant rentré dans l'ordre."

Mais son cri de victoire, après avoir réussi à défier les règlements de la pêche au saumon du Québec, et obtenu une publicité favorable pour les Micmacs, a été assombri par un sursaut de violence dans la communauté blanche voisine, Pointe-à-la-Croix.

"La guerre du saumon est terminée," a déclaré Fred Isaac, un Micmac qui travaille pour la FIC. "La guerre de race a commencé."

La semaine dernière, on a tiré sur deux Indiens et on les a blessés, à l'extérieur du bar Brassette-Frontière qui présente des danseurs nus. Les deux blessés ainsi que le garde de sécurité qui leur a tiré des coups de feu d'avertissement, déclarent que ce sont des che-

vrotines de police qui ont touché les Indiens.

Le porte-parole de la police provinciale, Bertin Barrette dit que l'on ne saura pas qui a tiré sur les hommes, tant que l'enquête ne sera pas terminée. Il a aussi suggéré que c'étaient des incendies criminels qui avaient détruit le bar et la demeure de Rodolphe Nadeau, co-propriétaire de Brassette.

"On montre du doigt les Indiens," a dit Raymond Metallic agent de police Amerindien dans la réserve. Les blancs suspectent les Indiens, a-t-il ajouté, mais dans la réserve on a l'impression que l'incendie a été provoqué par des non-Indiens.

Le Chef Metallic et Restigouche sont connus à l'échelle nationale depuis cet été, lorsque la guerre du saumon entre le gouvernement du Québec et les Indiens, a fait les manchettes, après que Québec ait agi avec fermeté dans le but d'empêcher les Micmacs de prendre les saumons dans leurs filets.

Opérant dans un motel de la réserve, les reporters ont pu recueillir des citations colorées de la part du Chef, allant de la

phrase poétique "Tant que la rivière coulera, les Indiens pêcheront du saumon", jusqu'à la note outrageuse, lorsqu'il a appelé le Ministre de la pêche du Québec "fils de cheval".

La première vague de reporters est arrivée après que les forces combinées de la police provinciale du Québec et des gardes chasse, ont fait une descente dans la réserve pour saisir les filets de pêche au saumon et comme le déclare un rapport de la Fraternité des Indiens du Canada, brutaliser les Indiens.

Des troupes de police fortement armées et les gardes retournèrent pour faire une seconde descente et les reporters ont pu goûter de la diplomatie de la police provinciale du Québec lorsqu'on leur a dit : "Arrêtez ou nous tirons," alors qu'ils s'approchaient du barrage de sacs de sable de la police.

Environ 100 filets ont été saisis, mais le gouvernement n'a pas mis sa menace à exécution, de faire une nouvelle descente, et les Micmacs ont continué à pêcher jusqu'à la fin du frai du saumon.

## Cutting

(continued from page 2) your life may depend on it," said Lazore.

One of the trainees described his total shock upon entering the tower by his statement that "when I got upstairs I walked smack into a wall! I panicked as that wall wasn't supposed to be there. Then I remembered the films and what the instructor had told us to do in a situation like this. It took only a second and

then I was able to carry on with the search and rescue of the victim."

The "victim" was a 2½ inch unuseable fire hose which weighed about 160 pounds but got a lot heavier after going through this rescue drill the third time.

On the last day of the seminar, the "hi-lite drill" took place. This was the gasoline and fuel oil spills. After instructions on the procedures to be used on these types of spills, the crews were eager to begin. Three different drills

were used: the flat square pit was used first, then the "X" shaped pit and lastly, the simulated tanker accident. Water was the first element used on these fires and then a "fire retardant foam" was used (with very good results).

On this last evening the fire fighters attended a banquet, arranged by the ladies auxiliary, where they were presented their Certificates of Achievement in Advanced Techniques as well as gifts from the host fire department.



Front row l. to r. — Ivan Ransom; Herbie Oakes; Ken Snake; Mike Noganosh (Rama Reserve) James Lazore; Glenn Jourdain (Couchiching Reserve) Elton Puddington, Dept. of Indian Affairs. Back row: Randy Linklater (Sandy Lake) Abe Terrance; Dave McDonald; Norman Stinson (Rama) Mike Paul (West Bay) Louis Pelletier (Ft. William) Eugene McPherson; Ernie Jones (Couchiching) Wally Corbiere (West Bay).

## Discrimination crumbling

Using new federal legislation, three Bands in Canada have begun to chip away at women's discrimination in the Indian Act.

Before, because of the discriminatory section 12(1)(b) of the Indian Act, Indian women who married non-Indian men automatically lost their status. Now, at least in the Massett Band of BC and the Carcross and Carmacks Bands of the Yukon, the women can keep their status.

The three Bands have taken advantage of federal legislation made to combat the discrimination written in the Indian Act. It allows any band to repeal 12(1)(b). All they have to do, says the Registrar and Chief of the Department of Indian Affairs (DIA) membership section, Les Smith, is ask.

Smith says once a Band requests an exemption from section 12(1)(b), through a Band Council Resolution, it is put through a Cabinet screening process. Without divulging any specifics, Smith said this Cabinet process decides whether that Band is eligible for the exemption. If it is, female members of that Band will keep their status if they marry a non-Indian and will be able to transfer that status to their children.

This legislation, however, is only an "interim measure to relieve immediate problems of discrimination under the Indian Act," according to a statement from DIA. There are a few issues left to decide.

First, the women can't transfer their status to their non-Indian spouses like Indian

men have always been able to do. Second, Bands with the exemption can reverse the process.

Smith says if a new Band Council is elected by a Band with the exemption already, that Council can make changes. All they have to do is pass a Band Council Resolution requesting a return of section 12(1)(b) and notify DIA.

And finally, Smith says the exemption is not retroactive. This means women who lost their status through marriage before their Band qualified for the exemption can't have their status back.

These kinds of solutions can "only be found in revisions to the Act itself," the DIA statement says.

## Bickering will end

TORONTO, Ont. — Pauline Harper, new president of the National Committee on Indian Rights for Indian Women (NCIRIW), says she will end the bickering that has divided the group and heal the split.

Before Harper was elected

at the organization's annual assembly in July, six groups representing native women from across Canada withdrew from the committee. Complaining of financial mismanagement and sloppy administration, the groups called

for an investigation into NCIRIW's financial affairs.

Harper says it is essential to "heal the apparent rift that (has) developed . . . (because) native women in Canada are faced with far too many serious problems to allow minor differences to destroy the unity of native women." She feels the way to attack the problem is to improve communications among the women.

## Pain preserved

OTTAWA, Ont. — While Canada slowly allows time to dull its memories of the last two months of violence and anguish on the Restigouche reserve, the National Indian Brotherhood (NIB) has preserved the pain, as painted by the words of the observers.

In a special report prepared by NIB president Del Riley, the Union of Ontario Indians' Fred Isaac and the NIB's resident elder, Wallace LaBillois, and its parliamentary liaison officer, Danny Gaspe, the NIB has created a printed record of exactly what happened June 11.

The four-man team went to the reserve and interviewed witnesses of the salmon war's excesses. Indian and non-Indian alike were interviewed by the team but, definitely, the more chilling tales were told by the Micmac.

"I am a 26-year-old epileptic," Adrian Metallic told the team of NIB investigators. "I was behind the Clipper Motel (during the June 11 invasion of Restigouche) watching the wardens taking nets. The police charged toward me and I ran."

"One policeman caught up to me and hit me on my left thigh and on my back with his riot stick. I was hit on the head and lost consciousness. I woke up 10 to 20 minutes later where I had fallen. A friend was holding my head."

Barney Wilmot, a 61-year-old Restigouche Band member says he saw the police hitting Metallic with riot sticks. "I saw the blood flowing from his head and I thought he was dead."

Metallic said that, even though he was struck so hard on the head that he developed a concussion, "the police made no effort to help me once I was hurt. My back and head have been sore since then."

Metallic, however, was not the only one who was struck and injured. Although no one has counted all the bumps and abrasions caused by police sticks and fists, three people were hurt badly enough to require hospitalization. Yet, the people who were hit and did not require hospitalization didn't get off scott-free.

Peter Swanson had his car stopped on the reserve. While he was not arrested at that point, police hit his car with night sticks and caused \$100 worth of damage.

Later, at the nearby Clipper Motel he and some other men formed a protest line that caught the attention of the police. "They caught me and twisted my left arm behind my back. They used a riot stick as a lever to push my arm up to my head."

It was hot that day, Swanson said, but he and eight others were locked in a van. "We nearly suffocated," he said.

"After three hours they took us out of the van to handcuff us with our hands in front of us instead of in back. Donald Germain had an injured back and could hardly move. They dragged him out and shoved him back in (again) very vigorously."

Barbara Brisk is 51. "Two officers with life jackets came up from the shore. I was hanging my wash. One twisted my left arm behind my back for a few seconds and asked whose net that was in the water. I told him I didn't know. My arm is swollen and bruised."

And so it went, the NIB report says, for the next several hours. Small children were kicked, defenseless, handcuffed men were beaten, and old men and women were pushed around. All for the sake of infringements of Quebec's version of the fish and game laws.

No one has yet determined whether these Quebec laws apply to Indians, who are federal responsibilities.



Harper, a founder of the Wandering Spirit Survival School, a native alternative school in Toronto, plans to travel across Canada to inform native women about issues that are important to the national committee.

She will also lobby the government ministers when the committee's head office is moved to the Odawa Friend-

ship Centre in Ottawa from Edmonton.

Harper was a status Indian from the Saddle Lake reserve in Alberta, but lost her legal rights when she married a Metis.

The NCIRIW was set up in 1972 to deal with Section 12(1)(b) of the Indian Act which removes Indian status from women who marry non-Indian men.

## Incendies

(suite de la page 2)

tuant un mouvement de balayage et en arrêtant et ouvrant successivement le jet d'eau, afin de l'économiser, puisque c'était là l'objet du séminaire.

Une fois que le chef d'équipe a eu inspecté l'édifice pour s'assurer que l'incendie était complètement maîtrisé, la pompe à incendie a été préparée pour une autre manœuvre par une autre équipe. Cette exercice de mise à feu et d'extinction s'est répété tout au long de la journée, jusqu'à ce que chaque équipe l'ait effectué à deux reprises.

La routine du deuxième jour a été à peu près la même, sauf qu'un nouvel obstacle entrat en jeu; les pompiers devaient chercher une victime. Cela s'est montré plus difficile que la simple extinction de l'incendie.

Comme les hommes étaient entrés et sortis la veille, à plusieurs reprises de la tour d'entraînement, ils s'étaient

familiarisés avec la disposition des lieux. Ce que les équipes ignoraient, c'est que des murs avaient été déplacés, pour présenter aux hommes, un aspect important de la manœuvre.

"Lorsque vous pénétrez dans un édifice en flamme, vous avez rarement une idée de la disposition des lieux. Vous devez par conséquent être très prudent car votre vie en dépend," a dit Lazore.

L'un des pompiers a décris ainsi sa surprise, lorsqu'il est entré dans la tour : "quand je me suis trouvé à l'étage supérieur, je me suis heurté à un mur et j'ai été pris de panique car il ne devait pas se trouver là. Je me suis alors souvenu des films et de ce que l'instructeur nous avait dit de faire en pareille circonstance. Une seconde après je reprenais ma recherche et je sauvais la victime."

La "victime" était constituée d'un boyau d'incendie de 2 1/2 pouces, inutilisable, qui pesait environ 160 livres, mais

qui était devenu beaucoup plus lourd après la troisième manœuvre de secours.

Le dernier jour du séminaire, la "grande manœuvre" a eu lieu. Il s'agissait de fuites d'essence et de mazout. Après avoir reçu les instructions sur les façons de procéder pour ce genre de fuites, les équipes étaient avides d'entreprendre l'exercice. Il y a eu trois différentes manœuvres : on a premièrement utilisé la fosse carrée plate, puis la fosse en 'X' et enfin, l'accident simulé du camion citerne. On a d'abord utilisé l'eau pour ces trois exercices puis on s'est servie d'une mousse chimique (qui a été très efficace).

Lors de la dernière soirée, les pompiers assistèrent à un banquet, organisé par les dames auxiliaires, au cours duquel on leur remis un certificat pour leurs accomplissements dans les techniques de pointe, ainsi que des cadeaux de la part du département d'incendie qui était leur hôte.

## Les horreurs de Restigouche

OTTAWA, Ont. — Alors que le Canada laisse peu à peu tomber dans l'oubli les souvenirs des deux derniers mois de violence et d'angoisse dans la réserve de Restigouche, la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) a enregistré ces misères, telles qu'elles ont été décrites par les observateurs.

Dans un rapport spécial préparé par le Président de la FIC, Del Riley, Fred Isaac, de l'Union des Indiens de l'Ontario et Wallace LaBillois Ancien résident de la FIC ainsi que par l'agent de liaison parlementaire Danny Gaspe, la FIC a constitué un recueil imprimé de tous les événements du 11 juin.

Une équipe de quatre hommes s'est rendue à la réserve pour y interroger les témoins des excès de la guerre du saumon. Les Indiens et non-Indiens ont été interviewés par l'équipe, mais les plus frissonnantes histoires ont été relatées par les Micmacs.

"Je suis un épileptique de 26 ans," a dit Adrian Metallic aux enquêteurs de la FIC. "Je me trouvais derrière le motel Clipper (lors de l'invasion de Restigouche du 11 juin), regardant les gardes qui prenaient les filets. La police s'est précipitée sur moi et j'ai courru.

"Un policier m'a rattrapé et frappé sur la cuisse et dans le dos avec son bâton d'émeute. On m'a frappé sur la tête et j'ai perdu conscience. Je me suis réveillé 10 ou 20 minutes plus tard, là où j'étais tombé. Un ami soutenait ma tête."

Barney Wilmot, un membre de la Bande de Restigouche, âgé de 61 ans, dit qu'il a vu le policier frapper Metallic avec son bâton. J'ai vu le sang couler de sa tête et j'ai pensé qu'il était mort."

Metallic a dit qu'on l'avait frappé si fort sur la tête que cela avait provoqué une commotion, "la police n'a fait aucun effort pour m'aider une fois que j'ai été blessé. Depuis, j'ai mal au dos et à la tête."

Metallic n'a cependant pas été le seul à être frappé et blessé. Bien que personne n'ait fait le décompte des bosses et des contusions causées par les bâtons et les poings des policiers, trois personnes ont été suffisamment blessées pour être hospitalisées. Pourtant ceux qui ont été frappés et n'ont pas eu besoin d'être hospitalisés, ne s'en sont pas tirés indemnes.

Peter Swanson avait son automobile stationnée dans la réserve. Bien qu'il n'ait pas été arrêté à ce moment-là, les policiers ont frappé son auto avec des bâtons et causé ainsi 100 dollars de dommages.

Un peu plus tard, au motel Clipper, Peter et quelques autres hommes ont formé une ligne de protestations qui a attiré l'attention de la police. "Ils m'ont attrapé et tordu mon bras gauche derrière mon dos. Ils utilisaient un bâton d'émeute comme levier pour pousser mon bras au dessus de ma tête."

Il faisait très chaud ce jour-là, a dit Swanson, mais lui ainsi que huit autres furent enfermés dans une fourgonnette. "Nous nous sommes presque étouffés," a-t-il dit.

"Après trois heures, ils nous ont sorti de la fourgonnette pour nous mettre les menottes, mains en avant au lieu de dans le dos. Donald Germain était blessé au dos et pouvait à peine remuer. Ils l'ont traîné pour le sortir et le retourner dans la fourgonnette en le bousculant."

Barbara Brisk a 51 ans. "Deux officiers avec leurs ceintures de sauvetage sont arrivés de la rive. J'étendais mon linge. L'un d'eux m'a tordu le bras gauche derrière le dos pendant quelques secondes et m'a demandé à qui appartenait les filets qui étaient dans l'eau. Je lui ai répondu que je ne savais pas. Mon bras est enflé et contusionné."

Et cela a continué comme ça, dit le rapport de la FIC, durant les prochaines heures. De petits enfants ont reçu des coups de pied, des hommes sans défense avec des menottes ont été frappés et des vieillards, hommes et femmes ont été bousculés. Tout cela pour des infractions à la version du Québec sur la loi de la chasse et de la pêche.

Personne n'a encore déterminé si ces lois du Québec s'appliquent aux Indiens qui sont sous la responsabilité du fédéral.

## Un groupe divisé

TORONTO, Ont. — Pauline Harper, nouvelle Présidente du Comité National des Droits Indiens pour les Femmes Indiennes (CNDIFI), a déclaré qu'elle allait mettre fin à la querelle qui a divisé le groupe et juguler la rupture.

Avant que Harper soit élue à l'assemblée annuelle de l'orga-

## Section discriminatoire

Utilisant une nouvelle législation fédérale, trois Bandes du Canada ont commencé à ébrécher la discrimination féminine dans la Loi sur les Indiens.

Avant cela, du fait de la section discriminatoire 12(1)(b) de la Loi sur les Indiens, les femmes Indiennes qui épousaient des non-Indiens, perdaient leur statut automatiquement. Maintenant, au moins dans les Bandes Massett de C.B. et Carcross et Carmacks du Yukon les femmes peuvent conserver leur statut.

Les trois Bandes ont pris avantage de la législation fédérale, qui a été conçue pour combattre la discrimination stipulée dans la Loi sur les Indiens. Elle permet à toute Bande d'abroger la section 12(1)(b). Tout ce qu'elles ont à faire, c'est d'en faire la demande, a déclaré l'Officier d'état civil et Chef de la section des membres du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord (MAIN), Les Smith.

### OMBRE

(suite de la page 2)

Elle a ajouté qu'en face de tels énormes problèmes, les gouvernements et les organismes de l'extérieur, attachent peu d'importance au développement social.

Elle a cité une demande d'aide pour organiser un centre de ressource pour les alcooliques. Après que la Bande ait investi plus de 20,000 dollars dans le projet, la demande a été refusée par le Centre anti-alcoolique autochtone de Winnipeg.

D'après Jean Folster, un magistrat local, "même les gros buveurs voudraient avoir un centre de ce genre pour y trouver de l'aide."

Smith a dit qu'une fois que la Bande demande une exemption de la section 12(1)(b), par une résolution du Conseil de Bande, le document est soumis au processus d'analyse du Cabinet. Sans divulguer aucun détail spécifique, Smith a précisé que ce processus du Cabinet décide si oui ou non la Bande est éligible pour l'exemption. Si elle l'est, les femmes membres de cette Bande, conserveront leur statut si elles épousent des non-Indiens et seront capables de transférer ce statut à leurs enfants.

Cette législation n'est cependant seulement qu'une "mesure intérimaire destinée à remédier aux problèmes immédiats de discrimination consécutifs à l'application de la Loi sur les Indiens," suivant une déclaration émanant du MAIN. Il existe encore quelques questions à régler.

Premièrement, les femmes ne peuvent transférer leur statut à leur époux non-Indien, alors que les hommes Indiens

ont toujours pu le faire pour leur épouse non-Indienne. Deuxièmement, les Bandes qui obtiennent l'exemption peuvent toujours renverser le processus.

Smith a dit que si un nouveau Conseil de Bande est élu par une Bande qui a déjà l'exemption, ce Conseil peut effectuer des changements. Tout ce qu'ils ont à faire c'est d'adopter une résolution du Conseil de Bande, demandant le retour de la section 12(1)(b) et d'avertir le MAIN.

Et finalement, a ajouté Smith, l'exemption n'est pas rétroactive. Cela signifie que les femmes qui ont perdu leur statut par mariage, avant que la Bande ne se soit qualifiée pour l'exemption, ne peuvent reprendre leur statut.

Les solutions à ces genres de problèmes "ne peuvent être trouvées qu'en révisant la Loi elle-même," dit une déclaration du MAIN.

Le seul espoir pour Norway House, environ 450 kilomètres au nord de Winnipeg et dans d'autres communautés où le chômage est à grande échelle, est de trouver un moyen d'investir les dollars du Bien-être dans des emplois à long terme, a dit Campbell.

Il a suggéré qu'une usine de transformation du poisson pourrait produire environ 100 emplois.

"Nous sommes débordés de poisson," a-t-il dit, "Si un pays Européen avait nos ressources, il transformerait tout ce qui se présente et ferait de la soupe en boîte avec les écailles."

nisation en juillet, six groupes représentant des femmes autochtones du Canada, se sont retirés du comité. Se plaignant de la mauvaise gestion financière et de l'administration négligée de l'organisme, les groupes ont demandé qu'on effectue une enquête sur les affaires financières du CNDIFI.

Le CNDIFI a été constitué en 1972 pour s'occuper de la section 12(1)(b) de la Loi sur les Indiens, qui retire leur statut d'Indienne aux femmes qui épousent des non-Indiens.